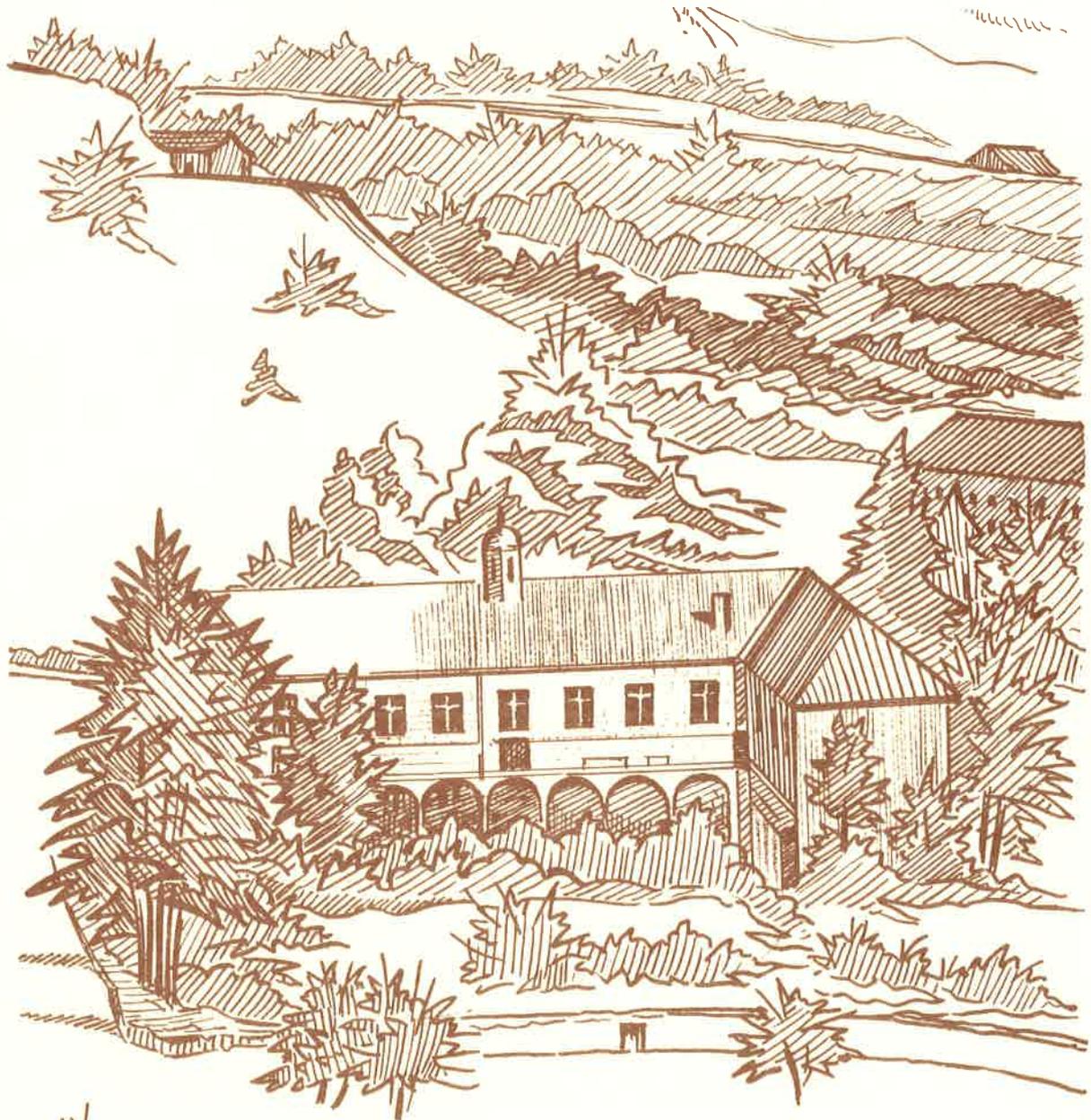


Les

ISSN : 0294 3298



amis du Vieux Saint-Claude



AV.



Bulletin annuel n° 14 - 1991

Rédaction-Administration

2bis, place Christin  
39200 SAINT-CLAUDE

prix 30 f

LES AMIS DU VIEUX SAINT-CLAUDE

Bulletin n° 14

SOMMAIRE

* Le mot de la présidente.....	Cathie LORGE.....	1
* L'hôpital de Saint-Claude.....	Monique ALABOUVETTE.....	2
* Le tribunal de Saint-Claude et ses difficultés : 1790-1830.....	Max ROCHE.....	12
* La cabane du Bayard : poème.....	Henri MARANDIN.....	19
* Saint-Claude au Québec.....	Véronique ROSSI.....	20
* Antide JANVIER.....	Cathie LORGE.....	22
Dessins de.....	Michel LANCON.....	""
* Les racontottes de.....	Georgette GAUTHIER.....	33
Dessin de.....	André VUILLERMOZ.....	""
* Belle est la montagne : poème.....	Abbé Francis BONO.....	34
* De la mainmorte à la liberté : l'affranchissement de Jehan BLONDAN.....	Michel BLONDAN.....	35
* Trois tuileries dans la région de Saint-Claude : 1800-1900.....	Robert LE PENNEC.....	46

---

LIBRAIRIE DE L'ASSOCIATION

En vente au siège administratif et aux Archives municipales :

- Bulletins n° 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12..... 40 p... 20 F - Franco 27 F
- Bulletin n° 13..... 40 p... 30 F - Franco 37 F
- Le Haut-Jura et la Révolution..... 62 p... 40 F - Franco 47 F
- Tirés à part de Roland JANOD :
  - La paroisse de Molinges au XVIIIe s..... 30 p... 20 F - Franco 27 F
  - La marbrerie de Molinges..... 30 p... 30 F - Franco 37 F
  - La Révolution en biau-de..... 44 p... 30 F - Franco 37 F
- Les Tabatières d'Alix PONCET (36 photos)..... 32 p... 10 F - Franco 17 F
- Glossaire du parler haut-jurassien (in-8°)..... 240 p... 90 F - Franco 100 F

En vente chez Daniel CHAMBRE - 13, Montée Saint-Romain - 39200 SAINT-CLAUDE :

- Le Haut-Jura oublié..... 208 p... 160 F - Franco 175 F

---

Rédaction et composition : Véronique ROSSI et Roland JANOD

---

## Le mot de la Présidente

"Aucune route n'est longue aux côtés d'un ami." Ce proverbe chinois illustre bien ce que je ressens aujourd'hui en remettant la présidence de notre association à Roland JANOD. Merci à vous tous, Amis, qui m'avez permis de vivre ces 15 années sans trop peiner. Et vive le nouveau président qui saura vous mener vers d'autres découvertes et de nouvelles aventures ! Son titre de trésorier cachait, vous le savez, une intense activité, une disponibilité précieuse et aussi ce feu sacré sans lequel rien n'est possible. Et bienvenue à nos nouveaux trésoriers, Mme. DUCHENE et M. GARCONNOT.

Nous avons maintenant nos réunions à la salle de cinéma Gérard Philippe après bien des perturbations.

André VUILLERMOZ représente les Amis au sein du comité d'échanges de la ville de Saint-Claude. En préparation, et suite à sa magistrale conférence, le centenaire de la fondation de Saint-Claude au Manitoba (Canada) en 1992.

A la Fête du Haut-Jura à Moirans, en juillet, l'association a tenu un stand. Merci aux Amis dévoués.

Le prix traditionnel a été remis cette année à Gérard BENOIT A LA GUILLAUME pour son sauvetage d'un grenier-fort.

Nous avons adressé un chèque de 5000 F pour la réfection urgente du toit de la chapelle Saint-Romain à Pratz.

En septembre, journées "portes ouvertes" à la Grande Cellerie, organisées par Véronique ROSSI. Notre archiviste a présenté une mini-exposition sur le centenaire du cyclone de 1890, ainsi qu'une partie des collections des A.V.S.C. De nombreux visiteurs se sont montrés intéressés par cette initiative, qui sera donc renouvelée en 1991. Une petite réception a été donnée en l'honneur d'Yvonne LANCON et de Pierre VUILLERMOZ, en présence de plusieurs membres du conseil municipal, pour leur importante et

précieuse donation. Un grand merci à tous ces généreux Amis.

Robert CHARREYRE a sorti une "Histoire familiale du XIXe siècle", édition d'une chronique patoisante dans le style de la mère Lapoyat. En vente chez lui et 16, rue Bonneville.

A la demande d'un moine orthodoxe du Mont Athos, le père Joannis, qui travaille à la rédaction d'une vie des Pères d'Occident, nous avons pu lui envoyer quelques documents sur nos Pères du Jura.

Il nous faut encore rendre hommage à notre ami Alix PONCET qui a légué sa précieuse collection de tabatières à sa ville natale. Saint-Claude a son mécène : applaudissons à cette vocation trop rare de nos jours.

Les Amis continuent l'oeuvre de restauration de la chapelle de Chaumont. Les bénévoles de l'Amicale du village, une équipe dynamique et efficace, ont mené à bien en un temps record le piquage de la voûte et des murs et déposé le plancher. Le compagnon BLANC-POTARD a placé un auvent neuf qui dégage bien le beau linteau en pierre de la porte. Une équipe des services techniques de la ville se charge de l'électricité. Les travaux intérieurs, financés par les Amis, vont continuer avec l'aide de l'entreprise Gregis de Prénovel.

Le voyage annuel est programmé pour le 25 mai ; il nous conduira en Bresse louhannaise, sous l'impulsion de Geneviève THOM et de M. BAVOUX.

Nous aurons un bric-à-brac dans notre salle le 15 juin : videz placards et greniers, nous irons chercher sur place.

Merci à ceux qui ont préparé et réalisé ce bulletin, V. ROSSI et R. JANOD, à nos dessinateurs, A. VUILLERMOZ et M. LANCON, ainsi qu'à Isabelle VIEZ-ZER qui réalise les affiches pour nos conférences.

Tous à l'oeuvre pour une agréable et fructueuse année aux Amis du Vieux Saint-Claude !

# L'hôpital de Saint - Claude

Conférence de Monique ALABOUVETTE le 16 mars 1990

L'hôpital de Saint-Claude fait aussi partie du patrimoine ancien de la ville. Si, jusqu'à présent, personne n'en a beaucoup parlé, est-ce que sa destination fait un peu peur ? Pourtant, si on meurt dans une chambre, dans l'autre un homme guéri revient à la vie ; et si on y rencontre le désespoir et les larmes, on y entend aussi le premier cri d'un nouveau-né.

## HOPITAUX ET MONASTERES

C'est vrai que la terreur des pauvres pour l'hôpital était réelle au Moyen-Age : c'était bien l'antichambre de la mort. Comment survivre dans cet amoncellement de malades et d'ordures, où les convalescents étaient mêlés aux contagieux, où les chirurgiens opéraient sur des tables souillées, avec des rasoirs qui avaient servi quelques heures plus tôt à faire la barbe aux clients du barbier ? Les lits étaient des grabats qui recueillaient au moins trois personnes. Le froid était glacial dans les grandes salles, malgré les braseros roulants placés aux carrefours des couloirs.

D'origine purement chrétienne, les hôpitaux étaient destinés à recevoir les pèlerins. Vêtus d'un manteau de bure et besace à l'épaule, les pèlerins circulaient sur le réseau des voies romaines. Un trafic constant animait ces vieilles routes, en dépit de l'insécurité des temps. Ils marchaient d'un hameau à un bourg, d'une chaumière à un moûtier, demandant asile le soir dans les porteries des couvents, où ils étaient reçus comme le Christ en personne.

Dans tous les monastères, il fallait se plier au cérémonial des arrivées, réciter une prière avec le père hôtelier, s'asseoir pour le lavement des pieds, se rendre au réfectoire où attendaient boisson et nourriture et dormir au dormitorium.

Le monastère de Condat attirait de nombreux pèlerins, qui formaient une masse anonyme, confuse et turbulente de

## L'accueil des malades à l'entrée de l'hôpital

Gravure sur bois de Joss AMMAN  
pour l'"Opus chirurgicum" de PARACELSE  
1565  
(détail)



gens sans nom venant de toutes les régions du monde chrétien. Le succès des pèlerinages s'explique par la foi obscure et totale du Moyen Age. Les monastères ont toujours pratiqué l'hospitalité et Lucien FEBVRE dit que l'abbaye de Saint-Claude, qui voyait affluer les chrétiens de l'Europe entière, sut leur donner un asile et un logis.

Durant les croisades, les maisons hospitalières se multiplient, non seulement par charité, mais aussi parce qu'une maladie cruelle avait fait son apparition : la lèpre, que les Croisés avaient ramenée d'Orient. Les léproseries étaient appelées maladières, maladreries, maisons Madeleine ou Saint-Lazare, ou encore "Maison Rouge", la léproserie étant un bâtiment unique, souvent peint en rouge pour bien le distinguer et en éviter l'approche.

ROUSSET, dans son "Dictionnaire des communes du Jura", soutient qu'une maladière était érigée au XIVe siècle

au bord du Tacon et mentionnée comme une limite du territoire communal dans une charte de 1310.

D'autre part, pour codifier le régime intérieur de l'abbaye, Georges DE SEYTURIER a laissé un manuel complété par des emprunts faits au "Rationale administrationis" de VAUCHER DE ROCHE, sacristain de l'abbaye, dressé en 1448, où les obligations de chaque religieux pour le service journalier étaient consignées ; ainsi, le pitancier, qui était chargé de la subsistance des moines, devait un fromage par semaine aux lépreux : "item aux ladres de la maladrerie leurs sont dehues semblables prébendes d'oeufs et fromage qu'à un religieux".

Si, parmi les pèlerins venus en foule aux tombeaux de Saint Oyend et de Saint Claude, il se trouvait des infirmes venus de fort loin pour demander la santé, de grands personnages abaissèrent leur superbe devant les saintes reliques. Louis XI y vint à deux reprises. Les dons des rois burgondes et des rois francs constituèrent un grand domaine à l'abbaye et consolidèrent sa puissance dans la région.

Mahaut, petite fille de Saint Louis, devenue comtesse de Bourgogne par son mariage avec Othon V Comte Palatin, donna à l'aumônerie de l'abbaye en 1327 environ 1000 soitures\* de prés situés à la Combe du Lac, territoire de Septmoncel. La comtesse, surnommée "la grande aumônière" par les gens de son temps, stipule dans cette fondation faite en son château de Bracon à Salins, que les revenus seront employés à une aumône générale de pain le dimanche avant "les Brandons", c'est-à-dire le premier dimanche de Carême où, depuis des temps immémoriaux, on allumait au bout de perches de la paille serrée et tressée afin de protéger les arbres et les cultures contre le gel, les insectes et les maladies. C'était un rite ancien surgi du paganisme.

Donation également du frère Humbert, aumônier du monastère, qui obtient que la terre de Chaumont dont il fait don à l'abbaye soit unie à perpétuité à l'hôpital en 1252. En 1393, Jacquemet et Guillemette de CHATEL,

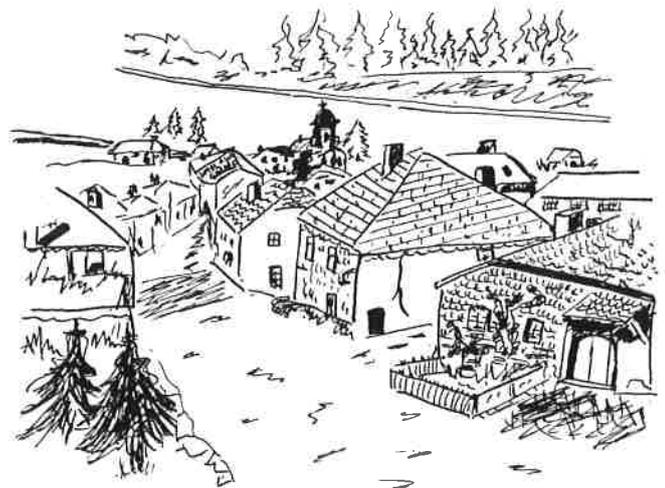
\* 1 soiture = la superficie qu'un homme peut faucher dans une journée

dame de Chaumont et de Tressus, donnent leurs terres dudit lieu à l'hôpital, pour aider au soulagement des pauvres malades et faire l'aumône aux pèlerins venus des divers endroits de l'Europe, particulièrement de la Picardie.

#### L'HOPITAL DE MIJOUX

Dans le même temps, en 1346, un traité fut signé entre l'abbé Jean de Roussillon et le sire de Gex afin d'édifier un hôpital dans la vallée de la Valserine qui serait bâti à frais égaux et communs. Cet hospice fut construit sur le chemin qui menait de Saint-Oyend à Genève par le col de la Faucille. Moitié maison forte, moitié hospice, l'antique relais routier était desservi par des moines ; DOM BENOIT rapporte que l'abbaye au temps de sa puissance y aurait placé 5 à 6 moines. L'hospice des solitudes, retranché au fond de la vallée, avait l'allure d'une forteresse. Les nuits de tourmente et de brouillard, le son affaibli d'une cloche signalait le gîte aux pèlerins égarés : c'était la cloche "des perdus".

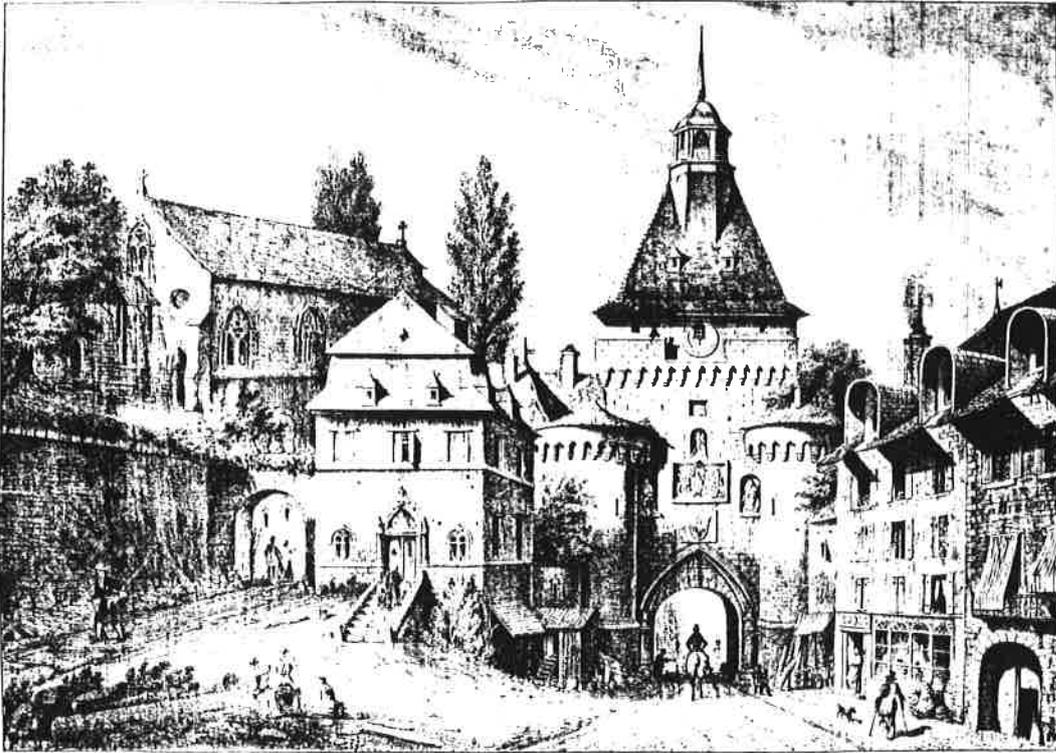
Les voyageurs, venant de Genève ou de Savoie, par Chèzery, après avoir fait halte à Mijoux, reprenaient leur route et se retrouvaient après bien des heures de marche aux portes de l'abbaye, où un autre hospice les accueillait.



#### L'HOPITAL AUX PORTES DE L'ABBAYE

C'était un vaste bâtiment adossé à la porte de l'Horloge. L'aumônier doit y loger les pauvres étrangers qui se présentent - pour les gens pourvus, de nombreux hôtels et auberges étaient

Sur cette célèbre gravure du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle,  
on distingue nettement à gauche au premier plan  
l'hôpital des pèlerins au bas de la montée Saint-Romain.



ANCIENNE TOUR DE L'HORLOGE

installés dans la ville - mais pour une nuit seulement. Quand un pèlerin est malade, il demeure à l'hôpital jusqu'à sa guérison ou à sa mort. L'hostel-dieu renferme 7 lits. L'aumônier, dit Vaucher de Roche, "les doit visiter et faire panser par son convers". C'est en effet à l'époque où Saint-Oyend devient Saint-Claude qu'on reçoit au monastère des frères domestiques appelés aussi "barbus". Il y avait aussi une converse pour s'occuper des personnes du sexe, dans les logements en dehors du monastère.

Dans les comptes de l'hôpital de l'année 1623, il est noté :

- "34 frs et demi gros et 2 blancs (monnaies de l'époque) employés pour le bois destiné à la cuite du pain des pauvres et à les chauffer

- 26 gros donnés aux foussiers qui ont fait les fosses des trois catholiques morts en l'hôpital ; et 8 gros pour celui de Divonne qui estoit huguenot et qui fut enterré sous le fumier du sieur Thorel."

Les protestants pour gagner la Suisse hospitalière à leur religion et pour éviter, sur la route de Lyon, le passage de la Cluse de Nantua, très dan-

gereux car très surveillé, n'hésitaient pas à se mêler aux pèlerins venant à Saint-Claude pour traverser le Jura.

Dans les comptes de 1628, sont notés :

- 9 gros pour cassonade et pour réglisse employées pour les malades

- 24 frs au docteur MICHALET, 70 à l'apothicaire BONGUYOD et 8 frs pour le chirurgien Humbert MARCHAND.

C'est ce même médecin qui, en 1630, le 26 mai, lorsque la peste sévit à Saint-Claude, est obligé de rester enfermé ainsi que sa famille dans sa maison, les échevins de la ville l'ayant menacé de le priver de son droit de bourgeoisie s'il enfreignait cet ordre, parce qu'il avait soigné les pestiférés du Cerf Volant. La peste, ce terrible fléau qui fit tant de ravages, sévit capricieusement et traumatisa des générations entières. La Grande Mort faisait dire à Guillaume Machaud, chanoine de Reims, poète et musicien, en 1349 : "De cent il ne restait que 9."

De siècle en siècle, même dans les temps de décadence de l'abbaye et rebâtie plusieurs fois après les incendies qui ravagèrent la ville, cette maison avait gardé sa destination



pourvurent à tout et un mobilier très convenable répondit à la riche dotation qu'ils lui assurèrent. Comme dans toutes les villes comtoises, on fit appel aux soeurs du célèbre hospice de Beaune et en 1689, on vit arriver les soeurs à la robe bleue et au hennin blanc.

C'est en 1719 que fut rédigé le premier règlement, tant pour le bien des filles qui s'y consacrent au service de Dieu et des pauvres, que pour l'utilité et la conservation des bâtiments. En résumé :

- on ne recevra que les malades munis d'un billet de l'aumônier ; les enfants qui n'auront pas l'âge de 7 ans, ceux qui ont des maladies contagieuses ou incurables, les sots et les personnes troublées n'y seront point reçus, pour éviter beaucoup d'accidents qui suivent ces sortes de maladies ;

- ils seront confessés en entrant à l'hospice, de même qu'aux principales fêtes pendant qu'ils y resteront et ils ne seront renvoyés qu'après qu'ils auront été confessés et communiés, afin qu'ils puissent remporter la guérison de l'âme avec celle du corps ;

- les viandes qui seront présentées aux frais de l'hôpital seront ordinaires, de sorte que le pauvre ne manque pas du nécessaire mais "aussy qu'il n'y ay rien de superflu". Les religieuses assurent le sérieux et la régularité des soins ; à ce titre elles préparent la médicalisation des hôpitaux.

Tout près de l'abbaye, à l'emplacement du lycée du Pré Saint-Sauveur, se dressait l'église Saint-Sauveur et son cimetière pour les paroissiens de la vallée du Tacon. La tradition, ce vénérable écho des âges, veut que les habitants de Saint-Claude vinssent nombreux le soir de la veillée de Noël, afin de voir descendre de la montagne la multitude des lumières provenant des lanternes que portaient les habitants du plateau des Moussières se rendant à la messe de minuit. Or, en 1707, le pont sur lequel les fidèles passaient le Tacon en dessous du château de Villard fut emporté par une crue de la rivière. Les habitants en profitèrent pour souligner l'éloignement de leur église, sa vétusté et sa petitesse. La nouvelle église fut bâtie à Villard, sur l'antique oratoire de Saint-An-

toine. En 1713, on démolit la vieille chapelle de Saint-Sauveur et ses pierres furent remises à l'hôpital "pour servir à l'usage de cette maison".

Le nouvel hospital jouit des revenus des donations faites dans les siècles précédents et, en 1698, le chapitre annexe à ceux-ci les revenus de l'hospice de Mijoux : en son Conseil, le Roy avait ordonné "qu'il sera fait emploi des revenus et biens de Saint-Christophe de Mijoux".

C'est en 1711 que Joseph MAILLAT donne l'autorisation d'établir une écluse pour le moulin de l'hôpital. Auparavant, celui qui devait moudre le blé de l'aumônerie se trouvait à "Jouvent" (= Sous-Jouhan) ; trop vétuste car fort ancien, il fut abandonné pour en construire un nouveau. Il se composait du moulin à grains et d'un battoir pour écraser le chanvre. Une chenevière attenante au moulin produisait le chanvre nécessaire au tissage d'étoffes grossières pour la vêtue des indigents. Les conditions pour le bail du moulin au 11 ventôse de l'an 13 sont les suivantes : il faudra ajouter le petit bâtiment composé de 5 pièces et il est entendu que le battoir non exprimé dans le premier bail y est compris ainsi que l'écurie attenante. Il est fait défense à JEANGUILLAUME, meunier, de mettre ses ânes, son cheval et ses cochons pâturer dans la cour de l'hôpital. Enfin, il est entendu que, "dans le cas où des orvaux (= inondations) vinssent à enlever l'aqueduc en pierres de taille, les preneurs seront tenus de le rétablir." La nuit du 24 au 25 décembre 1752, les eaux du Tacon étaient montées d'une telle hauteur et avaient débordé avec tant de fureur, que plusieurs maisons furent emportées, des meules de foin entraînées et engravées. C'est suite à ce déluge, voulant rétablir l'écluse du moulin de l'hôpital que la fureur des eaux avait emportée, que le sieur COYRIERE intenta un procès qui dura de 1753 à 1770.

En 1742, l'abbaye fut érigée en évêché. Le premier évêque, Mgr. MEALLET DE FARGUES, par son désir de tout ramener aux intérêts de l'évêché, devait amener une crise violente avec la municipalité. Dans un procès contre son chapitre, il demande que l'hôpital soit soumis à perpétuité à la visite, juridiction et autorité seules de

l'évêque. A sa mort, il lègue tous ses biens à l'hôpital.

#### LA RUINE DE L'HOPITAL

**A**u moment de l'éclatement révolutionnaire, l'évêque CHABOT reçoit une lettre comminatoire des autorités départementales, qui souhaitent obtenir les titres et papiers de l'hôpital que l'évêque refuse de céder. Les soeurs ne sont pas expulsées puisque le 1er juin 1792, le conseil municipal reçoit une information rapportant que "plusieurs religieuses avaient menacé de pauvres infirmes de leur ôter la charité qu'ils avaient coutume de recevoir, s'ils envoyaient chercher des prêtres constitutionnels". A la même époque, le procureur de la commune signale "qu'à la maison de l'hôpital il existe des platines (= plaques de cheminée) sur lesquelles sont encore des signes de royauté, ainsi que des armoiries sur les bancs de la chaise à porteur".

L'hôpital, avec ses revenus, était un établissement riche. Mais les orages révolutionnaires emportèrent ses richesses. Ses fonds furent vendus, ses rentes furent aliénées et les droits féodaux furent supprimés.

Mais ce fut surtout le terrible incendie qui détruisit la ville le 19 juin 1799 qui acheva sa ruine. Dans ses mémoires, M. JEANTET raconte que "vers les trois heures, il restait encore une maison qui semblait devoir être épargnée, et par son éloignement, et par sa situation sur les bords du torrent, et par les secours de précaution qu'on y avait portés : c'est le superbe hospice de bienfaisance. Cependant une grêle de feu, descendue de la toiture de la cathédrale, fondit sur cet asile, mais les malades en furent tous arrachés et portés sous les toits de la banlieue par le citoyen Pierre VINCENT, garçon infirmier de cette maison de charité."

Après ce ravage, il ne reste plus que les pierres et les voûtes qui n'ont pas été calcinées. Une dilapidation importante a lieu, il n'y a plus d'administration : les membres qui la composent ne résident plus dans la ville. Pour conserver les murs, il faut refaire la toiture. Ce fut grâce aux subsides votés par le gouvernement que les réparations furent faites et pour servir aussi au rétablissement intérieur d'une partie de l'hospice.

#### LES TEMPS DIFFICILES

**L**e 12 novembre 1806, on décide de réorganiser la maison. Depuis la mort de la soeur Puget, l'hospice est sans religieuse. Les deux servantes et le domestique ayant la responsabilité de l'intendance ne savent ni lire ni écrire. Il y a 15 lits pour les malades militaires et les civils. Une soeur de la Charité arriva en 1809, soeur Jeanne Antide Touret. Elle vient à Saint-Claude pour placer des religieuses à l'hôpital. Il fallait un singulier courage pour affronter la vie d'une hospitalière dans les hospices d'alors. La lutte contre la vermine de toute nature était l'une des tâches des soeurs. Elles durent aller quêter en ville et dans les villages. Elles occupaient les malades à filer le lin ou le chanvre recueillis dans ces quêtes afin de faire des draps.

Les premières religieuses firent, en plus des soins donnés aux malades, la classe aux enfants des ouvriers de la tannerie. La Révolution et les guerres de l'Empire avaient jeté sur les routes des milliers de mendiants. Durant le rigoureux hiver de 1847, les pauvres eurent recours à la mendicité. Les mendiants se rassemblaient dans les villes : les bureaux de bienfaisance, la concentration de la charité publique distribuée à des jours et à des heures fixes, les attiraient. Sous le rocher de Chaffardon, il existe une petite grotte qui servait de refuge à tous ces pauvres hères. En 1851, sur 13 décès enregistrés à l'hôpital, il y a 5 mendiants.

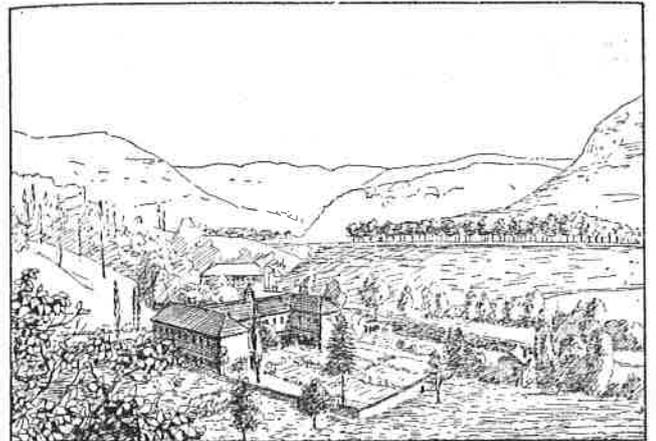


Fig. 237. L'hôpital de Saint-Claude.

Illustration extraite du Dom BENOIT (T.2)

Le 19 germinal an 10 (= 9 avril 1802), le maire s'indigne de voir dans quel cloaque sont enfermés les prisonniers, souvent pour dettes, et demande qu'en attendant la construction d'une maison d'arrêt décente, on les place provisoirement dans l'aile septentrionale, au rez-de-chaussée de l'hôpital.

Avant 1789, chaque fondation hospitalière possédait son autonomie. Un arrêté du Directoire ordonne que les revenus des hospices soient perçus par un seul et même receveur. Une autre loi souligne que la nomination des commissions administratives reste du ressort des municipalités. Cette commission est exclusivement chargée de la gestion des biens, de l'administration intérieure, de l'admission et du renvoi des indigents, et nomme directement tous les employés. C'est le règne des notables. Les membres des commissions appartiennent à la bourgeoisie aisée qui donne un ton paternaliste à la gestion hospitalière.

Parce que les habitants d'une commune sont astreints à payer des droits d'octroi qui servaient essentiellement à procurer des ressources aux établissements hospitaliers, les commissions administratives en tiraient prétexte pour ne pas accueillir ceux qui n'y habitaient pas. Il faut attendre la loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite pour que tous les indigents sans exception soient acceptés.

civils, soit 1 franc. Décision de faire au plus tôt, dans l'aile du bâtiment donnant sur la rivière, une petite chambre destinée au dépôt des personnes décédées et, la joignant, une chapelle où devront se dérouler les services funèbres. Jusque là, c'était dans la chapelle existant entre les deux grandes salles dont elle n'est séparée que par des vitraux que l'on ouvrait dans ces occasions, que se déroulaient les cérémonies.

C'est aussi à cette époque que la commission administrative, interprétant les sentiments de reconnaissance des malades envers les personnes charitables, propose la somme de 200 F afin de faire reproduire, pour être exposés aux yeux des visiteurs, les traits des bienfaiteurs. Ces portraits seront placés dans la grande salle de l'hôpital, dans le corps de logis du milieu qui relie les deux ailes et qui servait de promenoir.

Le 29 juin 1853 est signée la vente du moulin de l'hôpital, à cause de sa vétusté. Par contre, on renouvelle le bail de la petite fabrique de limes placée sur le coursier inférieur près du cimetière. Pour l'année, à titre d'essai, le pain sera fourni par le boulanger qui fait les meilleures conditions et les fours placés dans les sous-sols ne serviront plus.

En 1869, le docteur GUICHARD dans sa "Topographie médicale de la ville de Saint-Claude", dit en parlant de l'hôpital que, "après s'être rendu à l'étage par un bel escalier, on découvre une vaste pièce où se trouvent la chapelle et deux chambres destinées aux malades. Ces salles, dont l'une pour les hommes contient 12 lits en fer, et l'autre pour les femmes 10 lits en bois, sont à plafond très élevé et parfaitement éclairées par de grandes fenêtres. Pour le bon ordre, les portes de l'hôpital sont ouvertes une demi-heure avant le lever du soleil, elles sont fermées à huit heures en été."

Au commencement de 1872, parut à Saint-Claude la garnison entière de Belfort, fière de sa résistance à l'ennemi, autant que de son chef l'intrépide DENFERT-ROCHEREAU. Les habitants de la ville acclamèrent ce dernier en même temps que ses valeureux soldats, parmi lesquels un certain nombre de blessés qui furent soignés à l'hôpital.

Avec les conflits politiques et



L'Hôtel-Dieu au XVIIe siècle

#### AU FIL DU XIXE SIECLE

**E**n 1843, délibération sur le prix de journée compté pour les détenus. Il sera le même que pour les malades

idéologiques qui apparaissent en 1885, la commission des hospices ordonne que tous les services religieux pour l'inhumation des personnes décédées soient faits dans l'église paroissiale et non dans la chapelle de l'hôpital. En 1868, l'ancien cimetière de Saint-Romain a disparu complètement avec la construction du nouveau, sur les Etapes. Pour le service des inhumations à l'hôpital - le cimetière vers la petite usine ne devant plus servir - il a été établi un chemin qui, après avoir traversé le Tacon, gravit la pente du mont Chabot et aboutit directement à l'entrée du cimetière nouveau. L'aumônier, après la récitation des prières pour le rituel, se dirigera en chantant à la tête du convoi par le chemin direct. Ce chemin fut appelé par dérision "le chemin des chèvres", traduisant l'esprit anticlérical d'une bonne partie de la population de cette époque.

En 1887, une partie de la toiture put être refaite grâce à une représentation théâtrale donnée par une troupe d'amateurs de la ville. L'hôpital ne peut suffire à ses besoins que grâce à ces moyens : quêtes, loteries, bals donnés à son profit.

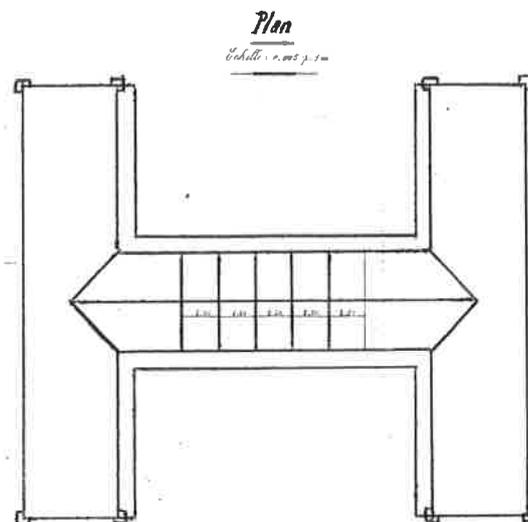
Le 19 août 1890, un cyclone d'une rare violence s'abat sur la ville. Les blessés se comptent par centaines ; ils furent soignés, pansés à l'hôpital. Il y eut 5 victimes, dont une femme projetée en bas du pont suspendu et M. ORCEL, l'allumeur de réverbères.

Le 8 février 1894, projet d'aménagement d'une salle d'opération et, une des chambres de l'aile Sud étant libre, elle sera aménagée pour faire une maternité qui sera réservée aux indigentes de la ville de Saint-Claude exclusivement.

Le 19 octobre 1897, décès de Mme. JOUBERT, soeur Alipe, laquelle appartient à l'hôpital depuis 50 ans. Ses funérailles seront faites aux frais de la maison et les lettres d'invitation au nom du conseil d'administration.

### "LA BELLE EPOQUE"

Le cliché de la "belle époque" n'est valable que pour une minorité, pourvue de loisirs et adonnée à des distractions nombreuses. Pour les ouvriers, nombreux, mal logés, qui trouvent dans la boisson un dérivatif à leur misère, la réalité est toute différente. Avec l'augmentation d'une



population essentiellement industrielle, où l'hospitalisation est beaucoup plus fréquente qu'en milieu agricole, l'hôpital aborde le XXe siècle avec difficulté.

Avec la municipalité socialiste du moment, des aménagements importants vont s'effectuer. La tuberculose fait des ravages ; aussi il devient nécessaire d'isoler les tuberculeux et autres contagieux. En ce début de siècle, la mauvaise hygiène dans laquelle vivent les ouvriers fait proliférer la gale, les poux... En 1904, il est décidé de faire construire un pavillon d'isolement pour les maladies contagieuses dans l'angle ouest du jardin et un autre pour les tuberculeux dans l'angle nord. L'ancienne usine servira au logement de la machine à désinfecter.

Le rez-de-chaussée de l'aile nord-est comprend un vestibule et trois pièces ; deux servaient de fenil et d'étable, la troisième de bûcher. Ces trois salles seront destinées aux vieillards ; leurs anciens locaux, trop exigües, seront transformés en salles des surveillantes et des vénériens.

Dans l'aile nord-ouest, loin du quartier des malades, au rez-de-chaussée on aménagera des pièces pour les aliénés en prenant sur le bureau de la supérieure ; les lourdes portes avec leurs énormes verrous et le petit guichet pour passer les aliments dans le petit cabanon existent encore. Ce n'est qu'en 1909 que ce projet fut accepté par la Préfecture. Il devait être à peine terminé lorsque la guerre de 1914 éclata et les deux pavillons servirent à des blessés et à des émigrés après que la population eut prêté

des meubles et de la literie.

#### LA REVOLUTION HOSPITALIERE

La guerre de 1914-1918 fit voler en éclats toutes les traditions et détruisit la ligne symbolique entre ce qui avait été et ce qui est. Avec tous les progrès effectués, tant en médecine qu'en chirurgie, la physionomie de l'hôpital va changer du tout au tout. Pendant très longtemps, la médecine a été dominée par l'art oratoire : ainsi, Molière se moquait des médecins de son temps, peu capables, qui se réfugiaient derrière leurs hauts chapeaux et leur latin. Le changement fut le fait de deux hommes : PASTEUR, étudiant les causes des maladies et Claude BERNARD, leurs mécanismes. Mais il va falloir un bon moment avant que ne se manifestent les conséquences des découvertes de ces deux précurseurs.

En 1935, un très petit nombre de médicaments (morphine, quinine, digitale) était à la disposition des médecins. Le début de la révolution thérapeutique date de 1937 où ont été découverts les premiers médicaments actifs : les sulfamides. Ont suivi les antibiotiques et la pénicilline. On peut noter au passage que cette dernière avait été découverte 10 ans plus tôt, mais qu'il fallut la dernière guerre pour mettre en évidence son importance. C'est en 1951 que furent guéries les méningites tuberculeuses, dont les enfants mouraient jusque là.

Après les affres de la Révolution, où les hôpitaux sont tombés au plus bas, l'hospice était encore vers 1850 une sorte de caravansérail où s'entassaient les indigents, les militaires malades ou blessés, et même des prisonniers. Ce n'est que presque 100 ans plus tard que s'opère la mutation de l'opinion publique à son égard ; la bourgeoisie y est accueillie en chambres particulières, les épouses d'employés ou d'ouvriers préfèrent accoucher à la maternité plutôt que dans leur logement. Avec la Sécurité sociale, les malades perdent cette étiquette de "pauvres" qui les qualifiait depuis la nuit des temps.

Lorsque les soeurs quittent l'hôpital - puisqu'il avait été décidé que l'établissement serait laïcisé - le conseil fit appel aux infirmières de "La Source", école suisse de grande

renommée. Mlle. COULERU viendra en 1911, suivie par Mlle. GILLIERON en 1913. Avec la fonction de directrice, elle assurait le poste d'assistante en salle d'opération. Cette femme d'exception à qui je rends hommage, préfigure ce qu'est l'hôpital de nos jours. Sa forte voix assurée et rassurante a aidé plus d'un Sanclaudien à sortir du sommeil comateux, où l'avait plongé l'éther du masque à anesthésie.

La grande salle des hommes fut baptisée salle Guichard en souvenir de son ancien médecin-chef et bienfaiteur. La salle des femmes fut nommée salle Pozzi en souvenir de l'odieux assassinat dont fut victime en 1818 ce gynécologue. Ces deux grandes pièces aux fenêtres immenses et aux très hauts plafonds existaient encore en 1950.

#### GUERRE ET APRES-GUERRE

Pour la période des années noires de la dernière guerre, je laisserai la parole au Dr. Pierre CAHEN qui, dans son livre "Médecin malgré eux", expose les faits avec sobriété. Mis hors la loi au nom du racisme par les autorités occupantes, il fut obligé de quitter Paris avec sa famille. Médecin de campagne à Villers-les-Bois, il fut à même de soigner des soldats du maquis. La résistance, prévoyant l'existence d'un hôpital clandestin, le nomme médecin-capitaine de l'hôpital Michel installé dans le village des Crozets. Cet hôpital fonctionna du 21 août au 10 octobre 1944.

*"C'est dans la deuxième quinzaine de septembre que je reçus une délégation du conseil municipal de Saint-Claude, chargée de me demander d'accepter de remplir le poste de chirurgien, devenu vacant par suite de l'arrestation du titulaire, résultant de son attitude pendant l'occupation allemande. C'est à titre provisoire que j'acceptai d'assurer ce remplacement. Lorsque je me présentai à l'hôpital pour prendre mon service, j'eus l'impression d'entrer dans un monde, non pas hostile, mais glacialement indifférent. Je compris assez vite la raison de cette attitude ; je sentis que certains avaient la conviction que j'avais ourdi une sombre machination pour évincer celui que je remplaçais, et pour lequel ils avaient de l'indulgence. J'étais aidé dans mes interventions par l'infirmière-chef : une*

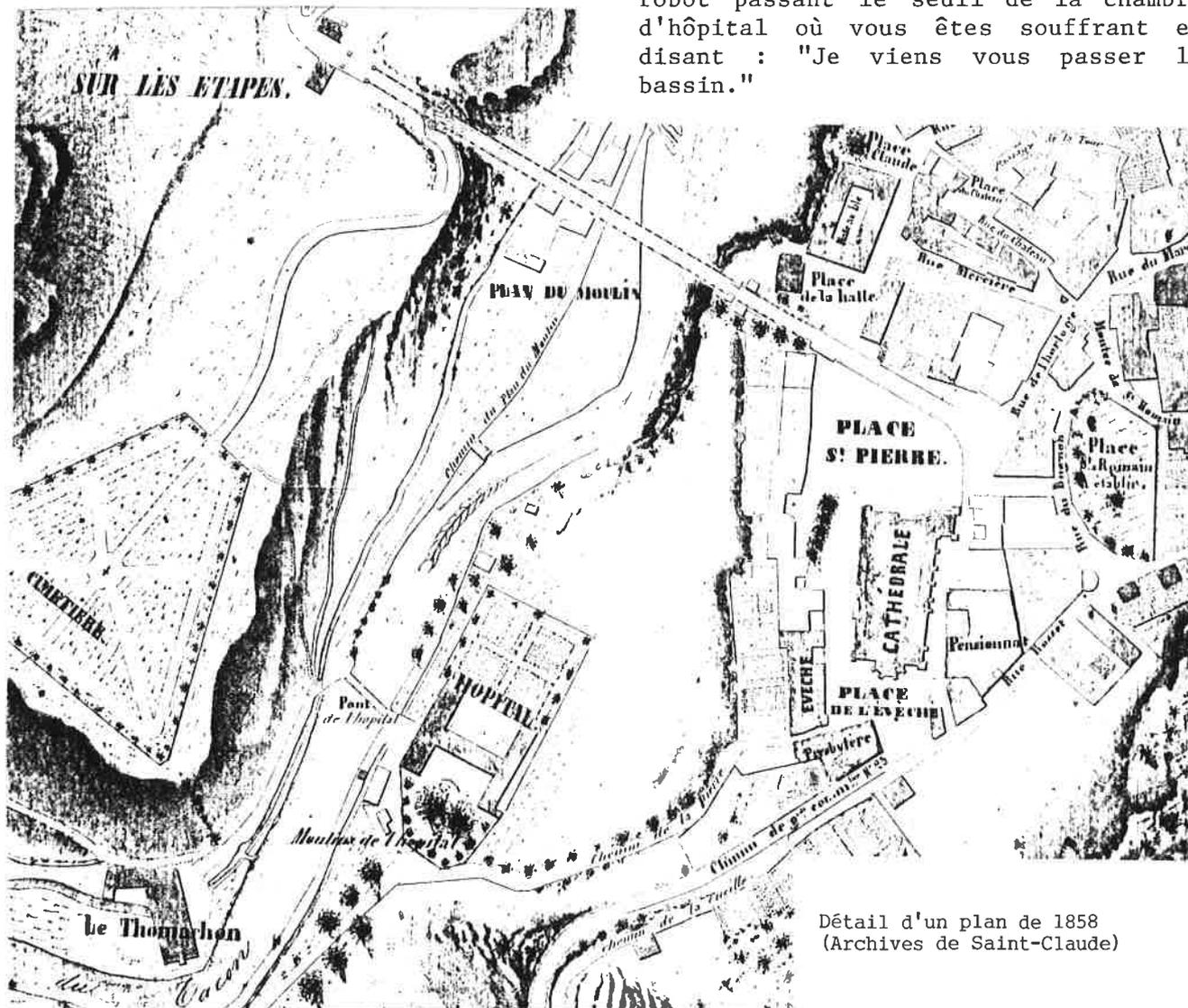
rude Genevoise, et une autre infirmière qui donnait les anesthésies. Ce travail en commun permit à mon personnel de me jauger et bientôt apparut un certain assouplissement à mon égard, qui modifia l'atmosphère des premiers moments. Le dégel fut contagieux : l'infirmière-chef m'informa un matin qu'elle mettait à ma disposition un cabinet de consultation dans le service même. J'avais cherché en vain un appartement et soudain l'on se souvint qu'il y en avait un, tout près de l'hôpital, qui pouvait être mis immédiatement à ma disposition. Au bout de quatre mois, j'étais enfin rôdé et adopté."

Cependant, le docteur CAHEN, arrivé le 10 octobre 1944, va rentrer à Paris en août 1945, laissant un service en pleine activité à son remplaçant, jeune chirurgien installé à Morez, qui partageait son temps entre les deux hôpitaux : le Dr. DELARBRE.

#### LA CONCLUSION DE L'INFIRMIERE

**L**e 1er novembre 1950, pour la première fois, je m'emplissais les narines de la chaude odeur si caractéristique des hôpitaux. Je ne vous parlerai pas de ces quarante années dont je fus le témoin forcément partiel, où, comme partout en toute chose humaine, le meilleur avoisina le pire. Seulement, je veux vous faire part d'une réflexion bien personnelle.

A nous soignants, la maladie nous livre pieds et poings liés des hommes et des femmes, avec leur sensibilité propre et leur éducation. Dans l'instant, il se crée un climat de tension incontrôlable : ou bien nous sommes portés aux nues, ou bien traînés plus bas que terre. Or, à l'aube du troisième millénaire, et avec le progrès constant, vont apparaître les éléments qui dépassionneront ce climat. Imaginez, cliquetant de tout son acier et clignotant de tous ses feux, un superbe robot passant le seuil de la chambre d'hôpital où vous êtes souffrant et disant : "Je viens vous passer le bassin."



Détail d'un plan de 1858  
(Archives de Saint-Claude)

# LE TRIBUNAL DE ST-CLAUDE :

## SES DIFFICULTES 1790 ~ 1830

Conférence de Max ROCHE le 2 octobre 1990

### LA PERIODE REVOLUTIONNAIRE

**D**ans la Terre de Saint-Claude, l'ancienne juridiction - à savoir la Grande Judicature, avec ses officiers nommés par l'évêque - fonctionne jusqu'en novembre 1790. Le Grand Juge est alors Charles Alexandre Marie DALLOZ. Il a succédé en 1785 à Nicolas Emmanuel BRODY, mort le 21 juin 1785. Or DALLOZ n'a encore que 26 ans. On peut être surpris du choix par l'évêque d'un homme si jeune pour occuper une charge aussi prestigieuse. Mais Mgr. de CHABOT semble un homme des Lumières... et DALLOZ appartient à une excellente famille : son père, Jean Philippe Laurent, avocat, a été maire de Saint-Claude en 1765-66. Le grand-père était déjà maire de sa ville au début du XVIIIe siècle. Sa marraine est elle-même de la grande famille BRODY.

Or, par le décret du 23 août 1790, la Révolution institue un tribunal dans chaque district, dont celui de Saint-Claude. Chaque tribunal de district compte 5 juges élus, âgés d'au moins 30 ans, un accusateur public et un commissaire du Roi. Les juges, élus à Saint-Claude en novembre 1790, sont les suivants :

- Charles Gabriel Frédéric CHRISTIN
- DALLOZ l'ex-Grand Juge
- Claude François Gabriel CRESTIN, ancien lieutenant du maire de Saint-Claude (on dirait aujourd'hui l'adjoint)
- Pierre Marc Joseph BONGUYOD, avocat et Bailli de Moirans
- Pierre François Gabriel BUFFET. Le fils du notaire COYRIERE, Claude Philibert, est choisi comme accusateur public. L'exécutif est représenté par un Commissaire du Roi. Mais - et c'est notre premier incident, très minime il est vrai - ce commissaire n'est pas nommé à temps.

On désigne donc comme commissaire provisoire François Bonaventure BUFFET,

âgé de 64 ans, qui exerce les fonctions durant 20 jours ! Celui-ci est d'ailleurs le père d'un juge élu... Puis Arsène FAIVRE D'ARCIER, avocat du Présidial de Besançon, 35 ans, vient occuper le poste. Le président du tribunal est donc "le grand CHRISTIN". Je n'insisterai pas sur lui ; sa carrière est bien connue et ses écrits sur la mainmorte l'ont rendu célèbre. Il a alors 49 ans. Député à la Constituante, il regagne en fait très vite Paris et il est remplacé comme juge par Jean Pierre DELACROIX, suppléant. Le poste de président est vacant et c'est DALLOZ qui exerce cette fonction, se succédant ainsi à lui-même. Alors qu'il préside le Tribunal de Saint-Claude, il est élu député du Jura à la Législative. Il sera un député modéré fort discret et l'on ignore ses activités à l'issue de la Législative, fin 1792. Mais il meurt le 3 octobre 1793 à Genève. Ayant très probablement pris la fuite à la suite de l'insurrection fédéraliste du Jura de l'été 1793, sa mort dans un hôtel de Genève est tout à fait suspecte dans cette période... Voilà donc une vie déjà remplie et prometteuse qui s'achève brusquement à l'âge de 34 ans.

Mais passons à la période du Directoire, en 1795. La Constitution de l'an III bouleverse fortement l'organisation judiciaire. En effet les tribunaux de district sont supprimés et pour le Jura entier, un seul Tribunal civil, composé de 20 juges, est établi au chef-lieu Lons-le-Saunier. Quatre tribunaux correctionnels sont placés à Lons, Dole, Poligny et Saint-Claude. L'article 235 de la Constitution dispose que "le président de chaque tribunal correctionnel est pris tous les 6 mois, et par tour, parmi les membres des sections du Tribunal civil du département, les présidents exceptés". Cette rotation de la présidence ne se fait pas sans mal, notamment à Saint-

Claude, les magistrats refusant souvent leur nomination.

Plus tard, le grand incendie de 1799 a aussi des répercussions sur le Tribunal. Le juge RABUSSON de Dole, qui semble déjà présent à Saint-Claude, est nommé le 17 novembre 1799 président du Tribunal correctionnel. Dès le 23 novembre, donc la semaine suivante, il demande un congé, déclarant :

*"Au milieu des ruines, je souffre davantage de mes infirmités habituelles".*

Le congé lui est accordé et c'est le juge BUFFET qui lui succède à la présidence. Trois jours après, le 26 novembre 1799, en raison de l'incendie qui a détruit au moins partiellement les locaux du Tribunal - qui n'ont pu être situés avec précision - on loue une chambre chez un M. BENOIT au prix de 120 F.



Cette caricature d'hommes de loi est signée Honoré DAUMIER, comme toutes celles qui illustrent cet article.

#### LE CONSULAT ET L'EMPIRE (1800-1814)

**L** a loi du 27 ventôse an 8 modifie assez profondément le système judiciaire. Les juges ne sont plus élus mais nommés par l'Etat ; ils doivent avoir au moins 30 ans (puis 25 ans) et compter parmi les notables. Un tribunal de lère instance, remplaçant le tribunal de district, est institué à Saint-Claude avec 3 juges titulaires :

- Charles Joseph DOLARD, président et ex-président du tribunal de district
- Pierre François Gabriel BUFFET, déjà en fonction sous la Révolution
- Antoine NICOD, 53 ans, ancien assesseur de la Grande Judicature.

Jean Baptiste DAVID, ancien notaire de Saint-Claude, est juge suppléant, tout comme Pierre Joseph GRENIER, ancien commis greffier de la Grande Judicature. Quant à Alexis DUMOULIN, ex-

commissaire du Tribunal de district, il est commissaire du pouvoir exécutif. En fin, le greffier est Denis Grégoire GUIRAND. Il fut secrétaire du district de Saint-Claude avant la Terreur ; son frère, le médecin François Michel GUIRAND, avait été l'un des 12 guillotins jurassiens à Paris en juillet 1794.

Une constatation s'impose : les sept personnes citées sont de Saint-Claude. On le voit, dès ce moment le recrutement judiciaire est exclusivement local. Mais examinons de près la personnalité de Charles Joseph DOLARD.

Né à Morez en 1744, il devient avocat à Saint-Claude, puis procureur fiscal de la Grande Judicature. Il est maire de Saint-Claude de novembre 1791 à décembre 1792. Membre de la Société Populaire, il en est ensuite exclu. Juge du Tribunal du Jura jusqu'en 1796, il est nommé président à Saint-Claude en 1800 et le demeure jusqu'à son décès le 10 mars 1808. Il semble très apprécié par ses collègues qui, dès le lendemain de son décès, décident de mettre une pierre sépulcrale avec inscription élogieuse sur sa tombe. Il a épousé une CRESTIN-GRIVEL, cousine germaine de Sophie BAYARD DE LA FERTE, elle-même épouse du juge BUFFET. DOLARD est aussi conseiller général de 1800 à sa mort.

Ce président a donc tous les attributs de la vraie notabilité. Et, comme on peut s'y attendre, il est fort riche. Sans enfant, son héritage immobilier va à ses deux neveux. Sa succession atteint 100.000 F. Elle est faite, outre une maison dans la rue du Pré, de domaines à la Combe de Tressus, à la Combe de Mijoux, aux Moussières et à Ravilloles.

Mais, avant même la mort du président DOLARD, les nuages vont s'accumuler sur le Tribunal de Saint-Claude. Cette juridiction, "perdue dans les montagnes", paraît très vite non indispensable dans le département. Aussi le bruit d'une suppression prochaine se répand dans la ville à la fin de 1803. Le conseil municipal, présidé par CATTAND, est fort inquiet et il adresse un long mémoire au Ministre, le 7 janvier 1804, pour justifier l'utilité du tribunal et demander son maintien.

En fait, le climat au sein du tribunal est très tôt détestable et la dénonciation plus ou moins directe au ministère va s'y développer... En septembre 1805, Claude Louis BOUQUET,



suppléant à la Cour criminelle, avocat à Saint-Claude, brosse un tableau acide de cette juridiction. Selon lui, Jean Baptiste CRESTIN est parent avec la femme du Président DOLARD, avec les deux NICOD et "oncle à la mode de Bourgogne" avec GUIRAND, le greffier. Antoine et Aimé NICOD - qui devient magistrat de sûreté au Tribunal en 1804- sont frères et Pierre François Gabriel BUFFET est leur cousin... On verrait de fait, par un tableau généalogique, que 6 de ces magistrats ont entre eux des liens étroits de parenté. On peut ajouter que Hermann CATTAND, substitut dès 1811, est le neveu du défunt Grand Juge DALLOZ.

S'il était normal que tous les juges du tribunal, de 1790 à 1795, aient été de St-Claude, puisqu'ils étaient élus par le collège du district, il est remarquable que 10 des 15 juges employés entre 1800 et 1815 le soient aussi. En fait, cette période est typiquement celle du tribunal familial, ce qui occasionne une sorte de "guerre des clans". P.F.G. BUFFET est déjà l'objet d'accusations en avril 1808. On souligne son "manque de délicatesse" et on le présente comme "accessible à la corruption", grief renouvelé en 1811 où l'on fait remarquer qu'il aurait dû être épuré dès 1808.

Mais le contexte du tribunal de St-Claude explique aussi cette épuration. Il existe en effet un conflit ouvert entre BUFFET et la famille CRESTIN. Le père CRESTIN, Claude François Gabriel, 68 ans, est avocat à St-Claude et a été

juge sous la Révolution. Son fils Jean Baptiste, avocat, est maire de la ville depuis 1807. Une affaire judiciaire, d'apparence mineure, éclate en 1810. L'ancien maire de Septmoncel, CHEVASSUS, est accusé d'avoir établi un faux certificat pour un conscrit. Le sous-préfet GACON l'accuse formellement. L'affaire est portée en justice et le tribunal, auquel appartient BUFFET, déclare CHEVASSUS innocent. Cela est considéré comme un scandale par le sous-préfet, le préfet DESTOUCHES et surtout par les CRESTIN, qui veulent nuire à BUFFET. En mars 1808 déjà, CRESTIN, le maire, critiquait vivement les magistrats du Tribunal. Le premier Président de Besançon avait jugé BUFFET indigne des fonctions exercées et ce dernier avait demandé vainement le poste de président, avec l'appui de Mgr. de CHABOT, l'évêque de St-Claude. Ainsi l'affaire CHEVASSUS constitue l'élément de trop pour la position déjà menacée de BUFFET et provoque son épuration. CRESTIN père entre alors au tribunal et deviendra son président en 1813.

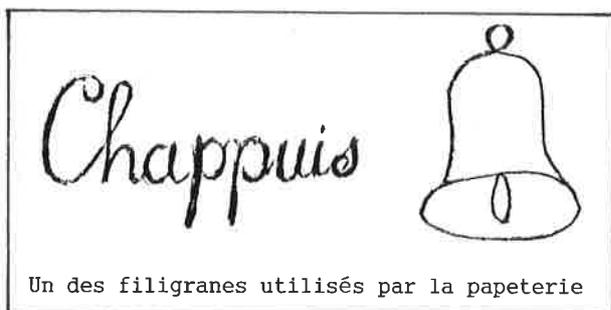
A Aimé NICOD, époux d'une demoiselle CHAMPION, soeur du juge CHAMPION mort à Lyon en 1809, on reproche sa parenté avec Hyacinthe NICOD, le procureur, qui est de fait son neveu. Aimé a un traitement de 1875 F et 20 ans de services ; mais il est épuré sans pension... Curieusement, Antoine NICOD, le propre frère d'Aimé, juge dans le même tribunal, est lui aussi éliminé ; mais il part avec une pension de 500 F en 1811. Il est noté ainsi : "*30 ans de bons services. Infirme. Hors d'état de continuer.*" Ainsi, la famille NICOD disparaît du tribunal de Saint-Claude, car Hyacinthe, le procureur, est nommé à Rambouillet la même année.

Au début de 1813, le Tribunal est en pleine crise. Du tribunal précédent, issu de l'épuration de 1811 qui avait éliminé BUFFET et les NICOD, il ne semble demeurer en fonction que Gabriel CRESTIN. On ajoute deux suppléants, ainsi jugés par le procureur-général BOUVIER, maire de Dole : DAVID, qui n'a "ni estime, ni confiance", et GRENIER, avoué, "sans capacité". CRESTIN est finalement nommé président le 19 mars 1813. Le calme revient alors quelque peu mais, avec la Restauration, la situation va à nouveau se détériorer et les conflits d'origine politique se

développer. Mais avant d'aborder cette période, examinons la situation sociale et économique de Saint-Claude et ses environs vers 1810.

Alors que l'arrondissement regroupe 49.000 habitants, la ville elle-même a une population d'environ 4500 personnes. On y trouve un peu d'activité industrielle. En 1794, Claude François Xavier DUMOULIN a créé une fabrique de coton qui a connu une importante activité jusqu'à l'incendie de 1799. Vers 1810, elle représente un capital de 100.000 F. L'affaire semble assez florissante, puisqu'en 1824 le fils du fondateur qui poursuit ces activités est le second contribuable de St-Claude.

Une importante papeterie existe au lieu-dit "Sous le Pré", fondée en 1769 par Claude François CHAPPUIS. Elle produit une quantité importante de papier tant d'impression que de papier à lettre. Elle rassemble une vingtaine d'ouvriers. Claude CHAPPUIS, lui-aussi fils du fondateur, est le plus gros contribuable de St-Claude. Une seconde papeterie fonctionne à l'Essard ; elle est vendue en 1804 au même CHAPPUIS, qui la cède à la famille MAIRE en 1813.



Mais un texte de 1811 nous décrit la diversité des productions des environs de Saint-Claude :

*"C'est dans cette partie, sur la chaîne la plus élevée et la plus glacée du Mont Jura que semble s'être fixé le siège des arts les plus délicats. C'est là que le bois, l'os, la corne et l'ivoire prennent mille formes sous la main de l'homme industriel qui habite ces contrées. On y travaille avec beaucoup d'adresse les pierres factices et il s'y fait dans le genre un commerce assez considérable... Fabriques de montures de lunettes, des manufactures de soufflets, des filatures de coton... Les habitants de ces campagnes s'occupent dans la saison des frimas de divers ouvrages, tels que fabriquer des horloges de bois, des caisses de sapin,*

*des seaux qu'ils débitent dans l'intérieur de la France."*

Le Tribunal de Saint-Claude, sis place du Pré, fut construit à la fin du 1er Empire en même temps que la prison (actuelle Maison de la Santé) et la caserne de gendarmerie (actuelle Maison du Tourisme) qui lui faisaient pendant.

Il fut démoli en 1970, au grand regret d'une bonne partie des Sanclaudiens.

(Dessin I.VIEZZER)



#### LA RESTAURATION (1814-1830)

Cette période est celle des plus grandes difficultés du Tribunal de Saint-Claude et, cette fois, elles ne sont pas dues aux haines familiales. En effet, le renouvellement du personnel est alors quasi total. Sur 20 juges employés, un seul - le président CRESTIN - est né à Saint-Claude, même si quelques uns y ont des attaches familiales. L'activité de ce tribunal, comme d'ailleurs des précédents, est assez réduite. Par exemple, en 1819, on compte 54 jugements correctionnels contre 170 à Lons.

Prenons le cas d'un procureur nommé à St-Claude en mars 1817. Aux problèmes de personnes, vont s'ajouter les oppositions politiques entre Ultras et Libéraux. Le procureur VIRVAUX vient de Gray : pour une fois, ce n'est donc pas un homme de la région. Il apparaît comme un parfait Ultra. Un conflit grave se produit avec la quasi totalité du barreau de Saint-Claude. En août 1817, les avocats BRENEY, REVERCHON, Honoré COLOMB, NAVAND, COLIN et les avoués BAVOUX fils et MATHIEU se plaignent au Ministre de la Justice de sa "censure la plus grave" et de son "aigreur habituelle et de son emportement". Il y a plus grave ; au cours d'une audience du mois de mai 1817, il

fait condamner l'avocat COLOMB à 6 mois de prison pour mauvais comportement ! En fait, l'affaire est ridicule et sans suite, mais cela indique une attitude assez scandaleuse. L'avocat général COURVOISIER se plaint auprès du Ministre. Curieusement, le procureur MEYRONNET prend la défense de VIRVAUX et explique la situation conflictuelle par "l'effet de la haine et de la malveillance". Et VIRVAUX, "dégoûté par les tracasseries et les attaques", désirerait quitter Saint-Claude. Il est finalement muté en 1818 à Briey (Moselle) et c'est Romain VUILLERMOZ, marié à la fille du magistrat BUFFET, qui lui succède. Il est le chef de file du parti Ultra dans la magistrature et aussi le père de Romuald VUILLERMOZ, futur maire d'Alger et républicain convaincu (cf. Bulletin des A.V.S.C. n°12)...

Gabriel CRESTIN préside encore le tribunal en 1822. Il a alors 79 ans ! Ceci peut expliquer qu'en audience il fasse, le 18 juillet 1822, jurer "fidélité à l'Empire" ! Le procureur général signale cette bévue embarrassante au Ministère. Mais l'infortuné président meurt à son poste le 6 décembre 1822. Il est vrai que, malade, il avait écrit le 20 novembre précédent au procureur général pour lui offrir sa démission et surtout demander que son petit-fils, Bonaventure MITTAINE, alors juge à Lons, lui succède. Mais la Cour de Besançon préfère un homme étranger à St-Claude pour cette succession et nomme le 26 février 1823 PINGAND, alors juge d'instruction à Lure et natif des environs. Le Procureur général le juge ainsi :

*"Opinions politiques excellentes. Très instruit... A l'avantage d'être ETRANGER à Saint-Claude. La ville est divisée en deux... Danger de l'esprit de coterie de Saint-Claude."*

Jean Baptiste Bonaventure MITTAINE finira toutefois par être nommé président à St-Claude en 1827, à l'âge de 42 ans. Déjà installé substitut en 1816, il avait dû repartir à Montbéliard en raison de son mariage avec la petite-fille du président en exercice CRESTIN, épousée à St-Claude le 11 juin 1818. Il va présider, avec succès semble-t-il, très longuement le tribunal de la ville. Décoré de la Légion d'Honneur le 1er mai 1843, il est jugé pourtant avec sévérité en 1850 par le procureur général LOISEAU : "Pas la

moindre fermeté, zèle fort médiocre." Mais trois ans plus tard, MITTAINE meurt en fonction à 68 ans.

En août 1823, Marie Augustin DAVID est installé comme procureur à St-Claude. En dépit des apparences, il n'est pas autochtone mais originaire des environs de Gray, où il a commencé sa carrière comme Substitut. Il bénéficie du très fort appui du procureur général MEYRONNET qui note à son sujet : *"Le plus distingué substitut du ressort.. Fermeté.. Conduite morale et politique excellente..."*

La situation judiciaire à St-Claude n'est pas fameuse. Le juge EPAILLY ayant démissionné en juillet 1826, le procureur DAVID se doit de présenter des successeurs au Parquet de Besançon. Il brosse dans sa lettre un tableau sans complaisance de cette situation :

*"RIEN DE PLUS RARE QUE LA CONCORDE DANS CETTE VILLE, rien de plus commun qu'une certaine désunion qui prend sa source non seulement dans la divergence d'opinions politiques, mais encore dans des picoterie de société et d'amour-propre. Les habitants ont l'esprit vif et malin : ils sondent, pour ainsi dire, la capacité des fonctionnaires publics qu'on leur envoie, et malheur à quiconque laisse découvrir le défaut de la cuirasse. La présence de Mgr. l'Evêque et de son Chapitre complique de temps à autre les difficultés que rencontre l'homme en place. Il faut à celui-ci assez de tact et de fermeté pour connaître le point où le respect dû à la religion n'empêche pas cependant de résister aux tentations de ses ministres. Enfin, si la masse de la population de notre arrondissement, ennemie de l'arbitraire, porte docilement le joug des lois, il n'en est pas moins vrai que les personnes les plus influentes inclinent fortement vers ce qu'on appelle les idées libérales.*

*Ces notions sur les localités vous donnent assez à entendre qu'il serait à désirer que le successeur de M. EPAILLY fût un homme étranger aux cabales et aux petites tracasseries du pays ; qu'il fût d'une capacité reconnue, religieux mais non esclave du Clergé, d'un royalisme éprouvé et sans exagération. Je ne parle pas de probité : sans elle, est-on digne d'être magistrat ? (...)*

Je n'entrerai dans aucun détail concernant les autres membres du bar-

reau, non que ces messieurs manquent de capacité ou de délicatesse ; mais leurs principes politiques, leurs relations sociales, leurs parentés me semblent mettre des obstacles insurmontables à leur présentation.

Je reviens, en finissant, à une idée que j'ai exprimée d'abord. Elle me domine. Toutes choses égales d'ailleurs, il vaut mieux envoyer un étranger qu'un homme du pays."

Vers 1825, le président PINGAND et le procureur DAVID montrent de bonnes dispositions pour le pouvoir monarchique. Par contre, le corps des avocats et avoués est très infiltré par les idées libérales. A la tête de la fronde libérale, se trouve l'avoué Pierre Honoré COLOMB. MEYRONNET le signale déjà en 1819 comme "opposé aux magistrats". En 1824, le préfet DE WATERS le qualifie d'"antimonarchique". COLOMB a été maire de Saint-Claude en 1815 ; la Révolution de 1830 lui rouvre les fonctions publiques : il est maire à nouveau en août 1830, mais quitte aussitôt ce poste pour devenir Sous-préfet de Saint-Claude. Il est révoqué en juillet 1832 pour des motifs assez complexes.

Il existe un autre grand libéral à St-Claude : il s'agit d'Hermann CATTAND. Il nous intéresse davantage puisqu'il est avocat de métier et magistrat. Il va jouer un rôle de tout premier plan dans la ville durant près de 30 ans. Dès 1811, il est Substitut, puis Procureur du tribunal. Dénoncé comme "zélé bonapartiste" par le négociant MITTARD en juillet 1815, le président CHIFFLET pousse à sa révocation, déclarant qu'il est "accusé de favoriser les agitateurs". Bref, la révocation a lieu. Et CATTAND va ensuite se lancer dans la politique.

Mais examinons ses origines familiales. Il est le fils de Denis Stanislas CATTAND (1739-1804), ancien capitaine de cavalerie, et de Amélie Françoise Gertrude DALLOZ, soeur du Grand Juge DALLOZ. Le grand-père maternel était Laurent DALLOZ, avocat lui-même et maire de Saint-Claude. Quant au grand-père paternel, Joseph Bonaventure CATTAND (1701-1789), lui-aussi avocat, il fut également maire de Saint-Claude ! Hermann étant un homme doué, pourquoi n'aurait-il pas désiré devenir lui-aussi administrateur de sa

ville ? Il devient effectivement maire en 1819. Mais son adjoint LAMY est compromis dans l'affaire judiciaire MASSAROTY et le maire CATTAND est destitué par le Préfet en 1823. Il ne rentre au Tribunal qu'en 1831 comme suppléant. On plaide alors sa cause, ses idées libérales ne pouvant que plaire à la nouvelle Monarchie de Juillet. On le déclare, en 1831, TRES attaché aux institutions, capable soit dans la magistrature assise, soit au Parquet. Un tel plaidoyer n'est pas sans effet et, en mars 1833, CATTAND est nommé à nouveau procureur et occupe ce poste jusqu'à son décès le 15 août 1845. Entre temps, il fut à nouveau maire de la ville de 1830 à 1833, et aussi Conseiller général de 1831 à sa mort.

En mourant, il laisse à ses héritiers une fortune importante qui, pour être exemplaire d'un notable de province, n'en est pas moins exceptionnelle pour un simple procureur. Avec sa veuve Jeanne Marie TAPONAS, il possédait, outre un patrimoine mobilier d'environ 45.000 F, une maison de campagne à Thoiry. Mais la plupart des immeubles appartiennent en propre au défunt. Ce sont en général des domaines ruraux aux environs de Saint-Claude : un domaine aux Moussières et Molunes, deux domaines à Lajoux, un autre domaine aux Molunes, un domaine à Villard-La Rixouse, un autre difficile à situer et des portions de maisons, dont l'une à St-Claude. Cet immobilier représente un capital d'environ 125.000 francs.



VOUS AVEZ PERDU VOTRE PROCES.  
Lithographie. 1848

Il convient enfin d'évoquer un ami de CATTAND, le juge Emmanuel COLIN, qui fut prêtre sous la Révolution. Lui aussi tout à fait libéral, il est juge au tribunal de 1813 à 1816. Révoqué à ce moment, il poursuit sa carrière d'avocat à St-Claude. Les idées qu'il affiche, en fréquentant des personnes détestées par le camp Ultra, lui interdisent tout nouveau poste sous la Restauration. Le procureur général de Besançon écrit à son sujet : "De même que pour M.CATTAND, Emmanuel COLIN est sous l'influence de M.COLOMB. Il a des talents... mais il s'est mis à la tête du parti libéral." Il lui faudra attendre la Révolution de 1830 pour que s'ouvrent à nouveau des responsabilités. Il devient conseiller municipal de St-Claude le 27 septembre 1830, en remplacement de l'architecte François REVERCHON décédé. Puis, le 15 février 1831, il revient au Tribunal en qualité de juge suppléant. Mais il est surtout maire de la ville de mars 1833 à son décès.

Un peu avant 1830, la concorde semble revenue dans le Tribunal. Les

conflits de personnes, déjà perceptibles auparavant, semblent bien s'être exacerbés autour de 1820, sous l'influence d'un net clivage politique entre camp Ultra et camp libéral. Fort heureusement, on n'évoque plus la discorde dans un texte qui dresse un tableau du tribunal en 1831 ; je terminerai sur celui-ci :

"Le Tribunal de Saint-Claude est établi au centre des montagnes élevées qui terminent le département du Jura du côté du pays de Gex. Le peuple de ces montagnes est essentiellement ami de l'ordre, instruit, industriel et attaché à l'ordre légal et constitutionnel. Par suite de ces dispositions à un état paisible, le nombre des affaires de justice, soit au civil, soit surtout au criminel, y est très modéré... Les membres du Tribunal de Saint-Claude vivent entre eux dans un accord parfait ; ils se flattent de jouir de la confiance de leurs justiciables ; ils sont animés du désir du bien. La compagnie fait tous ses efforts pour vaquer avec zèle et régularité aux devoirs qui leur sont imposés ; aucun abus ne règne au milieu d'elle."

N.D.L.R. : On a donné ici le texte condensé de la conférence de M.Max ROCHE ; la version intégrale, notamment les tableaux généalogiques évoqués p.14, sont disponibles à la rédaction (Archives municipales) sur simple demande.



VIEUX SCÉLÉRAT  
Lithographie. 1841

# La cabane du BAYARD



Campée en corniche sur l'arête du Bayard (1)  
Bâtie par les anciens, refuge aux promeneurs,  
L'abri centenaire (2) défie tous les hasards,  
Autrefois baptisée " baraque des chasseurs ";

Arrimée aux rochers, suspendue en surplomb,  
Dominant le site en diamant éclaté  
De la cité pipière et du coquet Chaumont,  
La cabane veille en vigie enchantée.

Le regard embrasse les sommets de cristal  
Du Haut-Jura, au-delà du Cirque des Foules,  
Les vallées évasées en vertes digitales,  
Les forêts étalées d'une opulente houle.

Reconstruite, solide, par les Chaumoniens (3)  
Bénévoles et unis pour donner aux marcheurs  
Le havre bienfaisant d'une halte en sentiers  
Parmi les rochers, les buis, les pins et les fleurs.

Témoin tutélaire du temps à pas comptés  
Qui s'écoule, éphémère, dans l'éternité,  
Symbolisant des choses la pérennité  
Dans la vaine querelle de l'humanité.

" Cabane du Bayard " (4) sur ton roc érigée,  
Impose à la raison, le langage du coeur,  
En offrant ton auvent et l'aïlerson brisé  
De ton toit protecteur à tous les randonneurs !

**HENRI MARANDIN**

02 - 09 - 90



- (1) Le Bayard culminant à 947 m domine la cuvette de Saint Claude.
- (2) Des photographies attestent que ce refuge date des années 1900-1910.
- (3) Les Chaumoniens habitants de Chaumont unis au sein de l'Amicale pour la reconstruire.
- (4) "Cabane du Bayard" ainsi dénommée lors de l'inauguration le 02 septembre 1990. Altitude : 907 m



2 : Portrait de la première Mme. Antide JANVIER,  
Anne Catherine GUILLOT († 1792), fille d'un  
libraire de Verdun, épousée en 1783.  
(Collection Ville de St-Claude)



3 : L'Hôpital et le Tomachon à la fin  
du siècle dernier.  
Les quartiers de Saint-Hubert et  
de Serger n'existent pas encore.  
(Collection A.V.S.C.)

## Saint-Claude au Québec

L'abbé André VUILLERMOZ nous avait entretenu en 1989 de Saint-Claude au Manitoba et avait signalé l'existence d'un autre Saint-Claude canadien, au Québec celui-là, dont nous ne savions pas grand'chose. Or, notre fidèle ami, le Général VAUTREY, vient de nous faire parvenir une documentation réunie par son fils, militaire au Canada, et surtout par sa belle-fille. La notice ci-dessous s'inspire donc de l'historique paru lors des fêtes du 75<sup>e</sup> anniversaire de la Municipalité de Saint-Claude en 1988 et communiqué par le père Jean-Claude DEMERS, curé de Saint-Claude, à Mme. Anne-Marie VAUTREY.

D'autre part, les familles JONNIER et COTTET-EMARD, qui étaient en vacances au Québec en 1990, nous ont confié le blason de cette commune et des renseignements complémentaires. Qu'ils en soient tous remerciés !

**S**aint-Claude du Québec est un bourg agricole de l'Estrie, situé dans le comté de Richmond à 150 km environ à l'est de Montréal, près du lac Windsor. Les quelques 2000 "Claudiens" -c'est ainsi qu'ils se nomment eux-mêmes- vivent en majorité de l'élevage : bovins, lapins, moutons, chevaux, mais aussi abeilles et bisons... Certains exploitent aussi les forêts d'érables pour leur célèbre sirop. Notons que les vaches laitières les plus performantes sont envoyées jusqu'en Corée et au Venezuela.

Mais quel rapport y a-t-il entre cette sympathique communauté, dont aucun des patronymes ne rappelle le Jura, et notre Saint-Claude ?

A l'origine, on trouve M. François GAGNON, colon québécois francophone, qui acheta en 1888 à un certain John GREENSHIELDS, de Danville, un moulin à eau dans le secteur de Windsor. Nous sommes alors en pleine période de colonisation de l'Est canadien, soutenue par le clergé catholique et particulièrement par le missionnaire Antoine RACINE, qui avait fait éditer ce tract en 1851 :

*"La colonisation des terres incultes est peut être la plus grande oeuvre que le gouvernement ait à exécuter dans le moment actuel... Procurez à la jeunesse canadienne des terres à des conditions avantageuses ; ôtez les obstacles qui empêchent l'établissement des terres incultes dans les townships de l'Est ; ouvrez des communications faciles ; (...) donnez sans délai un bon système de voirie et vous fermerez la*

*grande plaie de notre patrie, l'émigration à l'étranger de notre jeunesse, "le nerf et la richesse d'un pays"..."*



LE FOND D'AZUR : les lieux paisibles. LE MONT D'OR : le sommet Pinacle. LE PRE : les cultivateurs. LA LANTERNE DE MINEUR : les mineurs des mines d'amiante d'Asbestos (actuelles) et de chrome de Saint-Cyr (jadis). LA CHEMINÉE INDUSTRIELLE D'OR EN-FLAMMÉE : les travailleurs(es) de la Cie Comtar (en opération), des moulins et des forges (d'antan). LA CROSSE EPISCOPALE D'OR : Saint Claude, évêque de Besançon (685-692), patron de la paroisse. Le 6 juin, jour de sa mort, est sa fête. LE TAILLI D'EBENIER : les ébénistes du Jura pratiquaient leur art à l'ombre du sanctuaire de Saint Claude (7<sup>e</sup>-8<sup>e</sup> s.). LE BARRAGE de Saint-Claude et la RIVIERE : la Watopéka et la baie Boissonneault. DEVISE : "Jusqu'au pinacle", tirée du Sommet Pinacle. (Mgr. J.P.GELINAS, pasteur bénévole, héraldiste. 1988)

Les colons catholiques, se multipliant autour du moulin GAGNON, demandèrent à Mgr.RACINE, devenu évêque de Sherbrooke, l'envoi d'un missionnaire, ce qui fut fait en décembre 1890 avec le curé DIGNAN. L'école servait alors aussi de chapelle. Le premier mariage célébré fut celui d'Alfred DARGIS dit DESROSIERS et de Mélina RICHARD, "le lundi gras 9 février", par un temps très froid (-20 à -30°).

Depuis trois jours, la mission avait reçu le nom de Saint-Claude par un décret de Mgr.RACINE. Celui-ci, en effet, avait rencontré l'été précédent Dom BENOIT ("notre" Dom BENOIT) qui l'avait gagné au culte du saint jurassien. Voici la teneur de ce décret :  
"Evêché de Sherbrooke, 6 février 1891

Nous, soussigné évêque de Sherbrooke, donnons par les présentes saint Claude, évêque, dont la fête se célèbre le 6 juin, pour patron de la mission et de la chapelle (pro tempore) de l'endroit appelé Greenshields, laquelle mission se trouve à l'extrémité des paroisses de Sainte-Anne-de-Danville, de Sainte-Bibiane-de-Richmond, de Saint-Georges-de-Windsor et de Saint-Philippe-de-Windsor.

Antoine, Ev. de Sherbrooke  
Vraie copie, F.P.DIGNAN, Ptre."

Il restait à bâtir une église, coeur de toute communauté catholique. En 1894, les familles CHARLAND, SAINT-CYR, RICHARD et VERTEFEUILLE donnent le terrain et François GAGNON, le propriétaire du moulin à bardeau, propose de scier les bois. Les autres habitants sont appelés à "faire de la planche" bénévolement. Mais cette construction se heurte à de nombreux problèmes : en avril 1894, le moulin GAGNON brûle ; en 1895, c'est le curé DIGNAN qui meurt dans un accident de chemin de fer... Finalement, il faudra attendre l'érection officielle de la mission en paroisse, le 6 août 1906, pour que le

projet d'église soit remis à l'ordre du jour. Le "temple paroissial", édifice imposant, sera achevé en 1910. La statue de Saint Claude y trône en bonne place.



Dessin André VUILLERMOZ

Parallèlement, les catholiques, avec à leur tête cinq syndics, mènent campagne pour l'érection de la paroisse en municipalité civile, qui peut être accordée à tout groupe dépassant les 300 âmes. Mais ils se heurtent à l'opposition des protestants, minoritaires (?); on en vient même aux mains à plusieurs reprises. Ils auront finalement gain de cause puisque le gouvernement du Québec proclame le 11 janvier 1913 la création d'une nouvelle entité administrative appelée "Municipalité de la partie nord du canton de Windsor". Ce nom peu pratique fut heureusement simplifié le 10 septembre 1922 en "Municipalité de Saint-Claude".

Et c'est ainsi que s'agrandit le cercle très fermé des Saint-Claude existant de par le monde.

Véronique ROSSI



Supprimons les pigeons, les lapins et les moines ...  
les premiers nous mangent en grain, les seconds en herbe,  
les troisièmes en gerbe.



Proverbe



# Antide Janvier



Conférence de Mme. Cathie LORGE le 6 novembre 1990

C'est une des grandes entreprises humaines, que celle de vouloir mesurer le temps. L'homme se tenait-il vraiment ferme sur ses deux jambes quand il a inventé la première forme du sablier ? Et pourtant, il semble bien évident que le temps ne se mesure pas. C'est comme dans la musique, il y a des temps courts, des temps longs et même des temps forts, c'est ce qui fait le charme de la vie...

Beaucoup de raisons me retenaient de vous parler aujourd'hui d'Antide JANVIER, dont celle, évidente, de mon total obscurantisme vis à vis de la mécanique en général, de l'astronomie et de l'horlogerie en particulier. Il vous faut donc beaucoup d'indulgence...

Comme à Auguste LANCON, Saint-Claude a fait à Antide JANVIER l'honneur de la dédicace d'une de ses rues. C'est à la fois un joli coup de chapeau et bien peu de chose. Et Antide JANVIER, ce n'est pas peu de chose : c'est quelqu'un, c'est l'horloger ordinaire du roi Louis XVI.

Le Musée des Arts et Métiers de Paris, aujourd'hui Musée des techniques, présente ses régulateurs et ses horloges, toutes si ingénieuses ; certaines encore en état de marche, ce qui est émouvant. Mais sur sa vie et son oeuvre, rien ou presque. Le grand BERTHOUD a son livre, superbe ; Antide JANVIER n'a rien. 9 lignes dans le Larousse encyclopédique, c'est le grand silence. Je tiens à remercier ici bien

sincèrement Pierre ROMANET pour tous les documents d'archives qu'il m'a procurés à St-Claude et St-Lupicin, ainsi que Max ROCHE, qui s'est intéressé en ami à mon travail d'amateur, et sur place à Paris a pu m'obtenir en historien bien des renseignements. Je pense aussi à Georges GROS, mon éminent professeur de latin au Collège, dont la biographie sur JANVIER m'a été précieuse.

Ceci dit, reportons-nous un peu en arrière, si vous le voulez bien : quelques deux siècles et demi, c'est si vite fait en histoire...

En 1751, naissait à Brive, commune de Lavans-lès-St-Claude, Antide JANVIER, de Claude Etienne JANVIER et de Françoise TOURNIER son épouse. Nous avons son acte de baptême en l'église de Saint-Lupicin, daté du même jour. Beaucoup de sources, dont le Larousse encyclopédique édition 1988, indiquent une naissance à Avignon, ce qui est faux, les archives en font foi.

Désiré MONNIER pense que le nom du hameau de Brive vient du gaulois BRIVA qui indique un pont. Il y avait là, semble-t-il, une route venant de la ville d'Antre. C'est un des lieux antiques du Haut-Jura, c'est un bon lieu de naissance pour un Haut-Jurasien appelé à la célébrité.

Sa famille vit là du travail de la terre. Son grand-père, qui était aussi son parrain, s'appelait aussi Antide.

Mayard  
 Antide fils de Claude Etienne Janvier, et de Françoise  
 Tournier mariés demeurant au present au Briva par  
 de St Roman ne est d'apert de la première juiliet  
 niel sept cent cinquante un a été pour parrain  
 Antide Janvier. Vous signez pour marraine  
 Marie Antoinette Janvier fille de la commune  
 Antide Janvier de Davillon

Acte de baptême d'Antide JANVIER en date du 1er juillet 1751 (Paroissiaux de St-Lupicin)

En 1754, un frère naît, Claude-Joseph, baptisé lui-aussi à Saint-Lupicin, qui sera horloger et dont nous parlerons encore. Leur père Claude-Etienne est déjà désigné sur ce dernier acte de naissance comme "maître-horloger". Cette même année, les JANVIER quittent Brive pour venir s'installer à St-Claude. Antide a 3 ans.

Pierre ROMANET les retrouve en 1764 sur les listes de recensement au Faubourg Saint-Marcel, au 1er étage de la maison RAVAILLARD. Le père est alors bourgeois de St-Claude. Ensuite, d'après Gustave BURDET, la famille habitera la rue Neuve, actuelle rue Antide Janvier. D'aucuns disent au n°4, actuelle maison REY, je n'en ai pas confirmation.

Quelle meilleure école que celle de la maison ! Voir travailler un père qu'on admire passionnément, travailler avec lui ! Je cite :

*"Né aux champs, privé de tout moyen d'instruction, ce bon père dut à la nature seule les premières leçons de l'art qu'il exerçait. Ses progrès il ne les dut qu'à lui-même."*

Tout de même, il faut bien accorder à ce père paysan, devenu horloger, une sorte de génie : la nature l'avait gâté ! Mais il fut obligé, dit son fils, *"de tout créer, pour l'exercice d'un art qu'il avait développé dans sa tête avant de quitter la charrue..."*. Pourtant, *"il n'exécuta jamais rien de médiocre."* Initié de bonne heure par ce père à la science des nombres, la supériorité du jeune Antide à l'école ne lui procure pas que des amis. On raille même son nom en déclinant "Janvier, février, mars..." et cela l'exaspère, car il est fort susceptible.

A 12 ans, un accident stupide va le rendre sourd d'une oreille. Un noyau de cerise a pénétré dans le canal auditif et on n'a pu l'extraire. On lui inflige le traitement barbare du cautère, c'est-à-dire l'emploi du fer rouge 2 fois par jour pendant 18 mois, pour obtenir l'exfoliation de la carie sèche de l'os temporal. Hélas, sans résultat, l'enfant reste sourd.

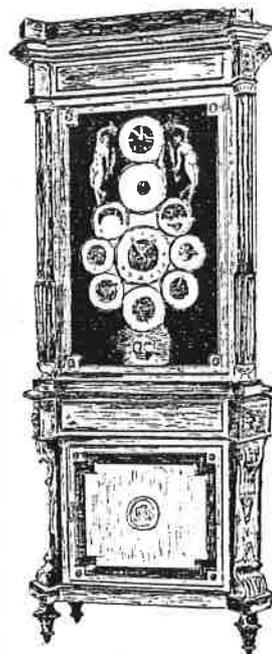
C'est un docte curé de Saint-Claude, un savant, l'abbé TOURNIER, qui prend en mains l'éducation du jeune homme. L'élève, en parlant de lui avec admiration, dira toujours "le maître". Ayant reconnu dans cet adolescent de 13 ans les signes d'une intelligence

remarquable et précoce, il le forme à toutes les disciplines qui sont les siennes : le latin, le grec, les mathématiques et l'astronomie pour laquelle il a une véritable passion. Le latin sera très utile à JANVIER. Il pourra lire et traduire HUYGENS, le célèbre mathématicien et astronome hollandais du XVIIe s., l'inventeur du balancier. Jusqu'en 1680, en effet, les pendules prenaient jusqu'à une heure d'avance ou de retard par jour ! On était loin de l'horloge parlante et des montres interchangeables des supermarchés... Le privilège de l'heure, si l'on peut dire, était réservé aux grands de ce monde et à de rares privilégiés.

La poésie n'est pas négligée dans les études du jeune Antide et il la goûte fort. Souvent, sur les cadrans de ses horloges, on retrouvera des vers d'Horace, de Virgile, des maximes en latin. Sur la porte de son logement de Paris, place Saint-André-des-Arts, deux vers de l'Eneïde :

*"Me quoque per multos similis fortuna labores, Jactatum voluit demum consistere loco."* (GROS, p.26)

Enfin le bon abbé excelle dans l'art de calculer les rouages et de juger de leurs effets et il est très habile en horlogerie. C'est un véritable savant en ce domaine. Il se mêle aussi à ces études acharnées un certain goût pour les sciences occultes. L'abbé initie son jeune ami aux calculs de la Kabbale et nous ne nous étonnerons pas



dès lors de trouver sous la plume de l'élève, devenu un homme célèbre, un "Discours sur l'établissement de la franc-maçonnerie en France et en Angleterre" signé du "frère 3 points Antide JANVIER".

Doué d'une prodigieuse mémoire, le jeune Antide assimile le savoir de l'abbé TOURNIER, il dévore la bibliothèque de M. LORRAIN, un lettré de Saint-Claude dont il parle avec reconnaissance dans son livre "Des révolutions des corps célestes". Enfin, le supérieur d'une maison religieuse, ami de son père, Hyacinthe DAVID, versé dans la physique, lui fait connaître l'horlogerie de Ferdinand BERTHOUD, l'astronomie de LALANDE et nourrit sa dévorante passion de s'instruire.

**D**ans l'espace de 15 à 18 mois, le jeune prodige compose et exécute une sphère mouvante. Il en conçoit d'ailleurs un orgueil fou et n'hésite pas à se comparer lui-même à PASCAL enfant... Et nous arrivons à cette audace mémorable : âgé de 15 ans 1/2, Antide JANVIER s'en va présenter cette sphère astronomique de sa fabrication à Besançon, à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, instituée par Louis XV en 1752.

Et tous ces beaux messieurs, très sérieux, très savants, consacrent au jeune inconnu de Saint-Claude deux de leurs séances. Ils sont séduits, ils le couvrent d'éloges et ils lui accordent un certificat en date du 24 mai 1768 au Palais Granvelle, signé de DROZ :

*"Le sieur Antide Janvier, de St-Claude, ayant présenté à l'Académie une sphère où il a exécuté par des mouvements un système d'astronomie, cette compagnie a cru qu'on ne pouvait donner trop d'éloges et d'encouragements à un jeune homme de 17 ans dont l'industrie ferait honneur à un mécanicien consommé. Elle a regardé comme un acte de justice de lui accorder le présent certificat."*

Avec sa sphère, il présente aussi une oeuvre de son père : une horloge ingénieuse placée dans un cylindre. Pour la remonter, on la pose sur un plan incliné et on règle l'inclinaison du plan. Deux ans plus tard, en 1770, le père et le fils seront consacrés "citoyens de Besançon". C'est un grand honneur : à cette époque encore, les citoyens de Besançon avaient droit au

titre de "citoyen romain", "civus romanus" ; Antide est grisé...

Hélas ! le cher abbé TOURNIER ne peut jouir du triomphe de son élève. Il est mort 2 ans avant et, fait curieux, ce savant avait prédit le jour de sa mort... JANVIER, que l'on sait initié aux secrets du "maître", est suspecté de philosophie occulte. L'évêque s'en mêle. On veut confesser le jeune homme. Celui-ci s'en tirera avec des plaisanteries.

Comme dit Georges GROS, "Besançon l'avait consacré, Besançon le garda". On le met au travail. Il étudie et répare la pendule de Nüremberg, vieille de 3 siècles, appartenant au Cardinal de Granvelle. Il la décrira avec minutie dans son "Recueil des machines". Après trois années où, grisé par la gloire précoce, il néglige son travail, il revient à Saint-Claude où il partage son temps avec Morez. Il y évoque l'exemple...

*"de ces riches capitalistes du bourg de Morez qui souscrivent avec enthousiasme la promesse de fournir aux appointements d'un jeune artiste qui répand l'instruction dans les humbles ateliers épars sur cette terre agreste"* (Essai sur les Horloges publiques). Le jeune artiste, c'est lui, bien entendu.

**N**ous sommes encore loin des diatribes révolutionnaires. Les JANVIER, le père et les deux fils, travaillent ensemble à St-Claude. L'horlogerie familiale est prospère. A cette époque, Antide porte aux nues son frère Joseph :

*"Je n'ai rencontré personne qui apporte autant de méthode dans les opérations de la main d'oeuvre et qui emploie des moyens plus sûrs, plus simples et en même temps, plus expéditifs pour arriver à son but."*

Pourtant, Désiré MONNIER raconte : *"Fâché du bien que j'avais dit de son frère dans "Les Jurassiens recommandables" où j'avais avancé que Joseph JANVIER avait contribué à étendre la réputation d'Antide, il prit la plume ab irritato, pour me prouver que son frère était un imbécile"*. Les hommes de génie ont leurs défauts, celui-là lui portera grand tort.

En 1771, il construit pour l'instruction publique un grand planétaire de 3 pieds de diamètre dont tous les rouages sont en racine de buis. Il présente les inégalités des planètes,

leurs excentricités (je cite...), la rétrogradation des points équinoxiaux, les révolutions des satellites autour de leur planète principale, etc... Cette sphère sans mouvement d'horlogerie est actuellement au Musée de Besançon et porte l'inscription : "Exécuté à Saint-Claude par Antide JANVIER fils en 1771, la 20<sup>è</sup> année de son âge". (ci-dessous)



Il construit encore un planétaire héliocentrique qui est au musée de Toulouse et il le signe en 1773. Cette même année, il perfectionne le planétaire de 1771, le miniaturise à 10 pouces de diamètre, l'exécute en cuivre et le rend portatif car il se démonte : il a alors l'apparence d'un livre, un volume in 8°. Je ne peux résister au plaisir de vous raconter l'aventure liée à ce petit objet précieux et racontée à merveille par son meilleur ami et biographe Gabriel de CHENIER.

Le célèbre astronome DE LALANDE a signalé le passage d'une comète qui doit se rapprocher de la terre le 18 octobre 1773. Il fait autorité, il est

astronome de la Marine et a la chaire d'astronomie au Collège de France. On parle beaucoup de cet évènement à Paris, on s'affole, la comète va toucher la terre, on voit la fin du monde. Les femmes de la Halle fomentent une émeute contre LALANDE, messenger de malheur et la police fait dire au savant de ne pas sortir de chez lui le 18 octobre... Antide JANVIER se passionne pour l'évènement ; il dira plus tard que cette comète décida de son sort.

Il obtient de son père (il a pourtant 22 ans...) l'autorisation de se rendre à Paris. Fait tout naturel alors, il part à pied pour la capitale avec son petit planétaire. A Auxonne, au bureau de la Ferme, la douane d'alors si l'on peut dire, il passe en ignorant qu'il y eût des droits à payer (la Franche-Comté se trouvait en dehors des 5 grandes Fermes qui tenaient à bail les revenus publics). Arrivé à Dijon, on lui demande ce qu'il a à déclarer. Fièremment, Antide montre sa précieuse boîte. On lui apprend que l'engin n'a pas acquitté ses droits et on le lui saisit. Le jeune homme résiste, se débat même, mais on l'entoure et on lui conseille de s'éloigner. Il est furieux, désolé et décide de se rendre au plus tôt à Paris. Il prend le coche d'eau à Auxerre pour la capitale. A l'auberge, à la table d'hôte, il parle avec un petit monsieur vêtu de noir et lui raconte ses malheurs. Le monsieur lui conseille d'aller voir M. de SARTINE, lieutenant général de la police. Ce dernier, touché de la franchise du jeune homme et de son désespoir de la perte de sa chère machine, lui promet d'arranger la chose, ce qu'il fait. M. de SARTINE se trouve même si intéressé par l'objet qu'il propose à JANVIER de le présenter au roi Louis XV.

JANVIER part donc, toujours à pied, pour Fontainebleau. Il voit le roi, entouré de ses courtisans, dont le vieux maréchal de RICHELIEU. L'artiste montre sa machine, explique son fonctionnement au roi qui semble intéressé et le questionne. Richelieu s'approche alors et dit au roi :

"C'est encore un intrigant qui veut vous soutirer de l'argent."

JANVIER bondit :

"Vous en avez menti, je ne demande rien."

On se précipite sur lui, on l'emmène en

hâte sur ce désastre. Hélas ! la diplomatie ne serait jamais son fort...

M. de SARTINE lui conseille de ne parler à personne du regrettable incident et de retourner dans son Jura natal. Il avait reçu l'ordre de le faire enfermer à la Bastille !...

**N**ous le retrouvons donc aux Chartres à Morbier où il est venu "se mettre au vert". Ernest GENOD, dans son article sur "L'industrie morézienne pendant la Révolution", en fait état. Pendant un an, il y tiendra une école d'horlogerie.

Puis il va s'établir à Verdun (Meuse), où il se marie avec la fille d'un libraire, Anne Catherine GUYOT, que ses biographes présentent comme une femme de grand mérite. Il enseigne l'horlogerie et jouit de la considération générale. Son évêque le présente à Monsieur, le futur Louis XVIII, qui lui confère le titre d'"horloger mécanicien de Monsieur".

Le portrait d'Antide JANVIER aux Archives de la ville de Saint-Claude le représente âgé de 23 ans en 1774. On ne connaît pas le nom de son auteur qui a seulement signé son oeuvre de ces trois mots : "amicus amicum pinxit". Il y aura de très nombreux portraits de l'artiste à des âges différents et même un buste signé HUGUENIN actuellement au Musée de Besançon.

En 1784, M. de LALANDE a connaissance de deux petites sphères mouvantes que JANVIER a dédiées à l'Académie de Besançon dans un hommage de reconnaissance émue et qu'il a amenées à Paris pour les faire dorer. Ce savant professeur d'astronomie au Collège de France est émerveillé du travail accompli et demande à en connaître l'auteur. Il décide de présenter le jeune sanclaudien au roi Louis XVI en personne, qui acquiert aussitôt les deux sphères.

Là, j'aimerais dire que l'on a toujours présenté Louis XVI comme un serrurier amateur et cela, à dessein,

pour le desservir. Nous savons aujourd'hui qu'il était en fait passionné d'horlogerie, très compétent en ce domaine ainsi qu'en géographie et en astronomie. Le musée de Saint-Germain-en-Laye, pavillon Henri IV, conserve le tour d'horloger du roi : ce n'est pas celui d'un amateur...

Bref, JANVIER est appelé à Paris, par ordre du roi et pour son service, 10 jours seulement après son retour à Verdun. Il arrive à Versailles le 5 octobre 1784 où il est logé aux "Menus plaisirs" et M. de la FERTE, intendant des menus plaisirs, l'appuie encore auprès du roi. De cette époque date une oeuvre exceptionnelle de JANVIER : une pendulette à suspendre au mur qui est en fait un mouvement de montre enchâssé dans le cadre d'un petit tableau d'Horace VERNET. Elle est signée : "JANVIER aux menus plaisirs du roi".

A Monsieur  
De Catonne  
Contrôleur-général des finances.  
Monsieur,

Antide Janvier horloger-mécanicien de Monsieur,  
qui a déjà eu l'honneur d'exposer deux ouvrages pour  
Le Roi, représente avec humblement que le desir  
de contribuer à la satisfaction de Sa Majesté La porte  
à entreprendre une machine astronomique qui, sans le  
Secours d'aucuns tables ni calculs, indiquera chaque  
jour l'heure et la minute des heures dans les  
principaux ports de différentes mers de notre globe,  
et ce plan, le plus étendu et le plus compliqué  
que l'on ait jamais vu, pas le Secours des horlogiers,  
étant sup au dessus des moyens de l'exposant, il sou-  
hait, Monsieur, de voir intéresser pour lui auprès  
du Roi à dessein d'obtenir de Sa Majesté une somme  
de deux mille livres pour fournir à tous les frais  
de cet immense travail. Se soumettant de la remettre  
au pied de Sa Majesté avant l'expiration de trois années.

*Je suis persuadé que Sa Majesté sera satisfaite de voir que dans le fond de la machine  
il y a une grande simplicité de construction, et que tout est fait avec précision  
et exactitude, et que l'on peut dire que c'est un ouvrage de mécanique  
qui n'a rien de commun avec les autres, et que l'on peut dire que c'est un  
ouvrage de mécanique qui n'a rien de commun avec les autres, et que l'on peut dire  
que c'est un ouvrage de mécanique qui n'a rien de commun avec les autres.*

JANVIER  
Antide

Lettre écrite de la main d'Antide JANVIER en 1786, en vue d'obtenir une "subvention" pour sa machine à marées. On remarque en marge la recommandation de DELALANDE, le célèbre astronome.

En 1785, on lui construit une tour astronomique dans le bâtiment de l'école de chant. Alors, il vit à l'école à côté de son observatoire. Il travaille beaucoup avec DE LALANDE, qui l'a pris en amitié et achève d'en faire un habile astronome. Il découvre même des erreurs dans les calculs d'alors pour les révolutions diurnes du soleil et de la lune. LALANDE, d'abord sceptique, doit se rendre à l'évidence. Il est émerveillé de son génie et lui fait présenter à l'Académie des Sciences une horloge à équation dont le remontoir seul est chargé de remonter les aiguilles et de faire marcher la sonnerie. En 1789, l'Académie des Sciences tout entière adresse de grands éloges à JANVIER. C'en est trop pour un provincial : envie, jalousie, médiocrité, calomnie, il est en proie aux dénigrateurs. Mais le roi n'en a cure ; il achète la merveilleuse horloge planétaire pour 24.000 F, somme considérable à l'époque. L'auteur acquiert une renommée européenne, spécialement en Angleterre.

Ses travaux, ses livres font référence. Il est intéressant de noter que le grand horloger alsacien SCHWILGUE a incorporé quelques beaux mécanismes dus à JANVIER dans la fabuleuse horloge de la cathédrale de Strasbourg.

**J**l faut le dire aussi, ce siècle est celui de la pendule : c'est son apogée, son heure de gloire. Les pendules ne servent plus seulement à mesurer le temps, ce sont de véritables objets d'art, des décorations d'intérieur, comme on dirait aujourd'hui. Elles connaissent une richesse, un fini absolument remarquables : pendules à portiques, à colonnes, à cadran tournant, à squelette, pendules d'audience, avec globe, avec planétaire, à musique, à la dauphine (où les chiffres sont séparés par des guirlandes et des signes du zodiaque)... La liste en serait trop longue.

Le poète jurassien d'alors, GUYE-TANT, ami de JANVIER, lui a dédié un poème dont je vous sers quelques vers, dans le style du temps :

*"Oui JANVIER, je t'admire, et  
jamais rien d'égal,  
N'illustra dans les arts Vaucanson  
ni Pascal...  
LALANDE, dont ici j'atteste le  
suffrage,*

*Lui-même, le premier, t'a rendu  
témoinage.  
Et tandis que son coeur n'aimant  
rien à demi,  
Il t'applaudit, t'honore et devient  
ton ami.  
Louis, la cour, la ville et déjà  
l'Angleterre,  
Savent apprécier ton riche plané-  
taire..."*

Célèbre, oui, il l'est à coup sûr, mais il est loin de rouler sur l'or. Il ne cesse de produire ; d'après Pierre MESNAGE, 500 à 600 pièces sont sorties de son atelier. Mais il faut avancer des fonds pour payer le fondeur, le doreur, l'émailleur, le ciseleur... Pour habiller son horlogerie, il s'adresse toujours aux meilleurs artistes du moment - rien n'est trop beau pour l'exécution de ses cadrans, de ses cabinets - tout en restant l'absolu maître d'oeuvre. Sa sévérité naturelle le porte vers l'austérité certes, mais rehaussée par les matériaux les plus nobles, les détails les plus riches. Ses pendules dans l'ensemble sont des pièces uniques donc des pièces de luxe, vendues à des prix élevés, ou qui auraient dû l'être. Un grand nombre sont exportées dès leur achèvement.

Mais on se doit de le dire, il dépense bien plus qu'il ne le peut, qu'il ne le devrait. Comme dit son ami Gabriel de CHENIER :  
*"L'ordre et l'économie lui firent  
toujours défaut."*

Et il emprunte... A cette époque-là, ce n'est pas une bonne affaire. Bien sûr, Antide JANVIER salue l'arrivée de la Révolution comme beaucoup d'hommes de son temps, pensant à de sages et nécessaires réformes. En même temps, il y a entre le roi et JANVIER une réelle entente à laquelle se mêle, on le sent, une certaine amitié. Le mot est surprenant mais je le crois vrai. Lors du retour de la famille royale à Paris aux Tuileries après la fuite de Varennes, Louis XVI trouve force et consolation dans ses chères machines. Il fait installer une forte lunette astronomique et passe bien 3 heures par jour avec JANVIER, de 23 h à 2 h du matin pour être précis, à observer entre autres les satellites de Jupiter.

Le roi a un goût marqué pour la géographie. C'est lui-même qui a arrêté

les plans de l'expédition de LA PEROUSE en 1785 et créé trois lignes de navigation. Cela n'est pas sans rapport avec le fait que JANVIER conçoit en 1791 une pendule géographique qui indique l'heure vraie en tous les lieux de France. Le cadran, un travail unique sur émail du grand COTEAU, est peut être la première carte de France divisée en départements. L'échelle des longitudes des mobiles présente les minutes du temps aux méridiens rencontrés. La boîte même en ronce claire d'acajou est le travail de l'ébéniste renommé SCHWERDFEGER, celui-là même qui a fait le fameux meuble de la reine. Cette pendule a coûté une fortune à JANVIER, mais elle est si merveilleuse qu'elle ne peut que plaire au roi. En fait, elle sera la cause innocente de sa disgrâce et changera toute sa vie...

En octobre 1791, JANVIER la fait porter aux Tuileries. Hasard ou fatalité ? Avant le roi, la reine demande à voir la pendule. JANVIER la lui présente et note avec surprise que Marie-Antoinette est intéressée et comprend ses explications. Elle demande comment on voit les heures et JANVIER répond. Je cite :

*"Remarquez d'abord, Madame, le nom de la ville de Paris sur la carte et observez que le méridien qui la traverse descend sur l'échelle des longitudes mobiles à la minute actuelle. Supposons que Votre Majesté veuille connaître l'heure qu'il est dans un autre lieu, à Metz par exemple..."*

La reine se redresse, jette un regard de colère sur l'artiste, se détourne et s'en va avec ses enfants. La gaffe est consommée ! Metz, pourquoi avoir choisi Metz ? La reine a pris cette indication comme une allusion perfide à la mauvaise issue de ce que l'on a appelé "la fuite de Varennes"...

Le roi arrive alors, qui n'a rien vu de la scène et se prépare à entendre JANVIER, quand M. DE BREZE entre et lui dit :

*"Sire, la reine attend pour faire commencer la messe.*

*- Tout à l'heure,"* répond le roi. Trois minutes après, le messager revient :

*"Sire, la reine attend.*

*- Qu'elle ait la complaisance d'attendre encore."*

Puis, pour la troisième fois :

*"Sire, la reine fait commencer la messe.*

*- Eh bien ! qu'elle la fasse achever",*

répond le roi excédé. Et il s'entretient avec JANVIER pendant plus d'une demie-heure. Après avoir accepté le prix - 24.000 F = 100 louis - le roi est si content qu'il dit à JANVIER :

*"Si je n'étais pas prisonnier et si les ordres n'étaient pas abolis, je vous donnerais le cordon de Saint Michel."*

JANVIER est en train de mettre en place la nouvelle acquisition du roi quand DURET vient lui dire que le roi ne prenait pas la pendule. Ce fut la fin stupide et malchanceuse. JANVIER avait perdu, sinon l'admiration du roi, mais son affection et sa confiance en un seul instant.

**E**n même temps que commençaient les excès de la Révolution, s'ouvrait pour Antide JANVIER la période des chagrins et de la misère. Sa femme est très malade, ses moyens d'existence sont précaires. Il loge au 152, rue Poissonnière, immeuble qu'il dit insalubre et privé de soleil ; ce n'est plus le logement des Menus Plaisirs à Versailles ! La mort de sa femme en 1792, qui seule avait toujours maintenu l'ordre et l'économie, le précipite dans la plus affreuse position. Dans une lettre pitoyable (janvier 1810), il se plaint de n'avoir plus un sou à la maison, d'être menacé de saisie par l'huissier.

Ce n'est pas sans mal qu'avec l'appui de Ferdinand BERTHOUD, avec lequel il eut pourtant bien des mots, il obtient un logement dans la partie sud de la colonnade du Louvre en 1793. Les circonstances, il faut le dire, lui sont défavorables. La succession rapide des gouvernements, et les mois et les années que demandent souvent la réalisation de ses oeuvres, ne facilitent pas les choses. Comment se faire payer par un régime ce qui a été commandé par un autre ?

Le malheureux JANVIER adresse mémoire sur mémoire au Comité d'Instruction Publique. Il explique que sa machine à marées, pour laquelle il a reçu 6000 F d'avance, lui a déjà coûté 10.760 F et qu'il ne peut mener plus loin "ce travail immense, perdu pour l'Etat, pour les sciences et pour moi-même..." La commission conclut à une indemnité de 6000 F, qu'il attend de mois en mois... Il faut l'intervention du fidèle LALANDE pour qu'il touche, un an plus tard, au Ministère de l'Inté-

rieur, un mandat de 6000 F qui, à l'époque, en raison de la dépréciation des assignats, correspond à 26 F, valeur du métal en l'an IV... Déçu, désespéré même, JANVIER ne finit jamais la fameuse machine.

Le gouvernement a d'autres soucis, les mécènes ont disparu dans la tourmente. Et puis, la vérité nous oblige à le dire : cet homme de génie a son talon d'Achille. Ses dettes nombreuses, son penchant pour l'alcool, pour les jeux de hasard aussi, le mèneront jusqu'à la prison pour dettes à Sainte-Pélagie. Le Comité de Salut Public l'en retire : on sait encore apprécier les talents.

Membre de la "Commission temporaire des Arts" adjointe au Comité d'Instruction Publique, il se montre ardent à défendre les monuments de la destruction d'un stupide vandalisme. *"Alors que la terreur semblait glacer tous les courages, JANVIER luttait avec ferveur contre cette barbarie sauvage qui aurait fait disparaître tous les chefs-d'oeuvre de la pensée"*, écrit Gabriel de CHENIER. JANVIER répète :

*"Nous devons faire un rempart de notre corps à la véritable instruction et, dussions-nous emporter les dernières paroles de la Science, nous aurions au moins rempli un grand devoir envers les générations futures."*

Le Comité de Salut Public l'envoie dans son Jura natal, à Morez, pour inspecter une manufacture d'armes. C'est RAGUET-LEPINE, bien connu de notre ami Max ROCHE, qui a été chargé de l'organisation. En effet, les armes et les munitions manquent dans les arsenaux et on a décidé de fabriquer des piques pour en distribuer à tous les citoyens en âge de porter les armes. 1600 piques, par exemple, sont destinées à l'armement de la partie nord du district de Saint-Claude. Les piques sont en fer et le bâton "en sapin femelle". Etant bien entendu, et ceci est dans le contrat, *"que le bois sera fendu à la hache parce que s'il était fendu à la scie, il ne conserverait aucune solidité."* M. Ernest GIROD signale qu'en 1880, on trouvait encore de ces piques dans l'ancienne église de Morez.

Cette fabrique de piques devient manufacture d'armes, toujours par l'entremise de LEPINE, et nous retrou-

verons encore JANVIER, commissaire du Comité de Salut Public, signant un ordre d'après lequel les citoyens de lère levée (conseil de révision) peuvent être exempts ou nommés militaires en congé, s'ils prouvent leur emploi dans cette manufacture. On y fabrique des platines de fusil. De justesse, JANVIER arrive à distraire 19 jeunes gens de Morez, qui avaient déjà sac au dos, ainsi que 28 autres de Saint-Laurent, pour les employer à la manufacture.



**T**out cela donne beaucoup de travail au Comité de Salut Public de Condat : ordres, contre-ordres, certificats, arrêtés se succèdent à une cadence incroyable. La paperasse ne date pas d'aujourd'hui, cela est sûr.

C'est JANVIER qui obtient le transfert de Saint-Lupicin à Paris du merveilleux "Evangélique de St Lupicin". Il craignait pour sa sécurité et son intégrité. Il est depuis à la Bibliothèque Nationale. Il s'occupera encore pour le gouvernement de la mise en place dans le Jura de lignes télégraphiques.

Vers 1792-93, on tente de diviser la journée en 10 heures. A. JANVIER étudie de nouvelles horloges en ce sens. Mais cette division s'éloigne trop des 24 heures traditionnelles et n'est pas adoptée. Mais il a été un des principaux artisans de cette "Commission chargée d'études sur la décimalisation du temps" en l'an II, avec

LEPINE, BERTHOUD et LEPAUTE. Quelle activité !

En 1799, lors du grand incendie de Saint-Claude qui détruisit entièrement la ville, A.JANVIER prend le désastre très à coeur. Il obtient de Paris un secours de 300.000 F pour les sans-abri. Grâce à lui encore, un préposé de l'agence des mines est envoyé dans le Haut-Jura pour examiner les terres propres à la fabrication de tuiles : il fallait absolument remplacer les tavaillons de bois trop vulnérables au feu.

En 1802, A.JANVIER fonde à Paris une école gratuite d'horlogerie, qu'il soutient de ses deniers. Gratuite, à l'époque c'est quelque chose ! Cette école est installée au palais de l'Institut, pavillon du couchant, où loge JANVIER. Il la dirigera 30 années durant avec la capacité qu'on imagine. Victime de son esprit désintéressé et de son patriotisme, il décline alors des offres lucratives qui lui sont faites plusieurs fois pour porter à l'étranger une industrie qu'il veut conserver à la France.

Son activité est intense encore sous l'Empire. JANVIER crée des "pendules d'audience" qui comportent toujours une aiguille faisant un tour de cadran en 10 minutes : c'est la durée de l'entretien alloué au solliciteur. Ensuite l'huissier passe au suivant... Les grands de cette époque prisent fort ses pendules, réputées pourtant très compliquées. NEY, FOUCHER lui en commandent.

Mais JANVIER avait, semble-t-il, une prédilection pour le grand oeuvre de sa jeunesse, la fameuse sphère mouvante présentée aux doctes messieurs de Besançon. En 1800, il la remanie en lui adjoignant une ébénisterie de SCHWERDFEGER. Elle avait coûté au jeune homme bien des jours et des nuits de travail, près d'un an et demi. Certes, elle lui avait apporté la gloire. Il raconte tout cela dans son livre "Des révolutions des corps célestes" et dans "Recueil des machines composées et exécutées par A.JANVIER". Mais il est intéressant de noter que cette oeuvre de 1768 ne trouvera acquéreur qu'après 1800... Elle était encore dans la famille BREGUET en 1951.

On peut voir au Musée des Techniques à Paris une très belle horloge de parquet de style Empire, signée "A.JAN-

VIER au Louvre 1800-1802". La caisse est en acajou, ornée de bronzes d'un luxe exubérant, avec dorures, émaux, ciselures. La lentille du pendule a la forme d'un soleil. La rosace des cadrans, rayonnant autour d'un cadran principal de l'heure, indique les mois avec les signes du zodiaque, les coucher et lever du soleil, les phases de la lune, le temps universel et le double calendrier perpétuel julien et républicain, les marées, les jours complémentaires (années bisextiles). Selon Pierre MESNAGE :

*"C'est une composition horlogère grandiose et magnifique."*

Le cadran supérieur indique l'heure dans différentes villes du monde entier. J'ai relevé, entre autres, l'Ile de la Désolation dans les Kerguelen, L'Ile du Fer, la plus petite des Iles Canaries, Cayenne, Pékin, Bagdad, Goa, Manille et même le cap Farsan, archipel de la Mer Rouge, qui n'était pas un lieu de villégiature en 1800, etc... C'est fascinant. Cet homme-là aimait les calculs et s'intéressait à tout ! Sur cette horloge une devise orne le cadran supérieur :

*"Mortels, sachez au moins profiter de vos jours,  
Puisque vous ne pouvez en augmenter le nombre,  
Chassez par les plaisirs, l'amitié,  
les amours,  
Le démon de l'ennui qui vous guette dans l'ombre."*

**E**n 1811, il est élu à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon, celle-là même qui avait consacré le génie du jeune horloger de Saint-Claude. En 1810, il publie les "Etrennes chronométriques pour 1811 ou Précis de ce qui concerne le temps, ses divisions, leurs usages...". Dans cet ouvrage, un tableau indique les longitudes et latitudes exactes d'une trentaine de villes françaises. Saint-Claude y est citée comme ayant une latitude nord de 46°, 23 mn, 18 s.

Antide JANVIER se remarie le 6 décembre 1818 à Saint-Lupicin avec demoiselle Sylvie DELATOUR âgée de 39 ans. Il en a 67... Pierre ROMANET a relevé son acte de mariage. On sait peu de chose de ce mariage tardif, ses biographes se montrent discrets à cet égard. Les époux habitèrent ensemble au

début la maison Delatour, devenue plus tard la maison Jeantet aujourd'hui disparue. Mais on ne parle jamais à Paris de la deuxième Mme JANVIER. Georges GROS fait état d'une séparation de corps définitive suivant de près le remariage, mais en tous les cas il n'y eut pas de séparation de biens. Un acte notarié donne pouvoir d'Antide JANVIER à son épouse pour une levée d'hypothèque en 1833. Sylvie JANVIER meurt à St-Lupicin en 1859. Son acte de décès porte la mention "veuve d'Antide JANVIER, horloger du roi de son vivant".

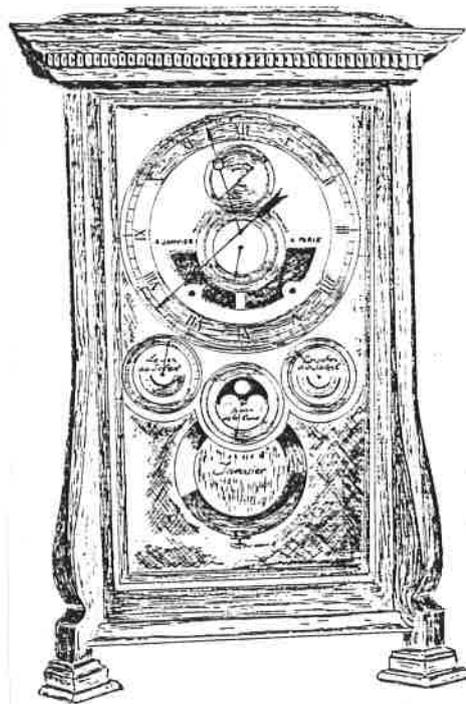
A l'exposition des produits de l'industrie de 1823, A. JANVIER obtient une médaille d'or. Le jury déclare :

*"Personne n'a plus contribué que M. JANVIER à porter l'horlogerie française à l'état de prospérité où elle est actuellement parvenue."*

Il écrit une quantité de livres de sciences, de descriptions de ses machines, de ses inventions (voir bibliographie en annexe). On peut en consulter dans certaines bibliothèques à Paris, à Besançon, en Suisse... J'en ai cité plusieurs, j'en citerai un encore car le titre m'a charmée : "Du pouvoir des sciences sur le bonheur des hommes" (1825).

Certains de ces ouvrages servent de référence et l'Institut lui rend hommage. Mais, la fatalité aidant, trois fois candidat à l'Académie des Sciences, trois fois il se vit préférer un autre : le grand CARNOT d'abord, BONAPARTE ensuite, ce qui n'a rien d'étonnant, enfin SANE, ingénieur de la Marine qui lui "prit", si l'on peut dire, la succession de BERTHOUD. Il n'a pas plus de chance avec la Légion d'Honneur qu'il eût bien méritée... Par contre, il est élu à l'Académie de Rouen en 1824.

Ce n'est pas seulement la malchance : il n'a rien d'un courtisan. Il ne ménage pas les autres, surtout ceux dont l'ignorance l'exaspère, il est abrupt dans ses rapports, définitif dans ses jugements. C'est un défaut comtois qui l'a beaucoup gêné dans sa vie ! Enfin, il faut le répéter, ce n'est pas un homme d'argent. Il sauve une magnifique pendule de l'artiste PASSEMENT en l'achetant pour son compte, et puis, pris à la gorge par ses créanciers, il la revendra au gouvernement du Directoire pour 12.000 livres. "Combien l'avait-il payée ? ce



*prodigue sans frein, ni prévoyance ?"*  
dit Georges GROS...

Et pourtant sa réputation est grande. Horloger du roi Louis XVI, A. JANVIER retrouvera ce titre au retour des Bourbons... mais il ne fut jamais question du traitement qui allait avec le titre. Quant à la République, qu'il avait servie avec zèle, elle n'avait pas d'horloger en titre. En fait, c'est l'horlogerie qu'il a servie toute sa vie ! La petite pension dérisoire de 300 F qu'il avait enfin obtenue lui fut encore retirée en 1830.

En 1822, il avait dû vendre sa bibliothèque et ses chères machines. Il doit même vendre ses meubles. En 1823, l'année même où il obtient sa médaille d'or à l'exposition, il se résout à écrire à l'huissier :

*"Depuis un bien long temps, je n'ai pas de quoi manger, je tâcherai de trouver sur l'économie de mon pain de quoi vous donner encore 10 F, dans l'espoir que vous serez assez juste pour vous contenter de me tenir quitte."*

Il passe les dernières années de sa vie au n°26 de la rue Saint-André-des-Arts dans la plus grande misère, mais conservant, dit CHENIER, "sa vigueur d'esprit, sa mémoire prodigieuse et la souplesse de ses membres." Il meurt à l'hôpital Cochin le 23 septembre 1835, 2 jours après son entrée, âgé de 84

ans. Son acte de décès porte la mention dérisoire et si injuste "Antide JANVIER, sans état" et plus loin, "cause du décès : vieillesse".

Curieuse et fatale destinée qui lui fait terminer sa vie misérable et abandonné, malgré quelques amis fidèles.

**J**l nous reste à conclure. L'horlogerie, la vraie, est celle qui a un coeur où bat un mécanisme compliqué et mystérieux. C'est celle d'Antide JANVIER ! Il excellait dans ce travail de précision qu'il s'exaltait à agré-  
menter de complications multiples présentant un degré de technique avancé. Son génie, car il faut parler de

génie, le fait regarder encore actuellement comme un des plus grands horlogers de tous les temps.

Les ordinateurs d'aujourd'hui et ceux de demain s'inscrivent dans les sciences appliquées où ce grand pionnier de la mécanique a une place d'honneur. Dans un siècle où la naissance, l'éducation et les relations jouaient un rôle si déterminant, il ne dut qu'à lui-même, à son intelligence et à son travail, la position incroyable qu'il occupa.

Des Monts-Jura à la Cour de Versailles, quel chemin parcouru ! Nous pouvons garder fièrement la mémoire de ce Sanclaudien que fut le grand Antide JANVIER, horloger du roi de France.

XX

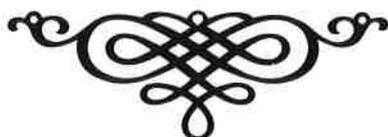
## ANNEXES

### I - ECRITS D'ANTIDE JANVIER

- Description de deux machines astronomiques présentées au roi le 24 avril 1784 par A.JANVIER, horloger de Monsieur.
- Mémoire au gouvernement du Directoire.- 1796
- Exposition publique des produits de l'industrie française, an X.- 1802
- Etrennes chronométriques pour l'an 1811.- 1810
- Essai sur les horloges publiques pour les communes de la campagne.- 1811
- Essai sur les horloges... dédié aux habitants des montagnes du Jura, arrondissement de la Sous-Préfecture de Saint-Claude, des communes de Morez, Morbier, Bellefontaine, Foncine et autres lieux.- 1811
- Des révolutions des corps célestes par le mécanisme des rouages.
- Eloge des mathématiques.- 1813, Athénée des Arts.
- Manuel chronométrique.- 1815
- Liste de tous les inédits dans une lettre à Breguet en 1822.
- Recueil des machines composées et exécutées par A.JANVIER, horloger ordinaire du roi.- 1827
- Précis des calendriers civil et ecclésiastique.- 1824
- Du pouvoir des sciences sur le bonheur des hommes.- 1825
- Manuel de l'horloger ou guide des ouvriers qui s'occupent de la construction des machines propres à mesurer le temps.- 1850
- Discours sur l'établissement de la franc-maçonnerie en Angleterre et en France prononcé par le Frère . . . A.J.- 1825
- Fondation d'une ville (demande d'expropriation de la Chartreuse de Mont-Dieu, Ardennes).- 1790.

### II- BIBLIOGRAPHIE

- Gabriel de CHENIER.- Antide Janvier : notice historique sur sa vie et ses travaux.- Bibliothèque Nationale, 1862.
- Claude Louis MIRAULT.- Notice sur Antide JANVIER.- 1840. Bibliothèque Nationale.
- Georges GROS.- Antide JANVIER : éléments biographiques à l'occasion du bicentenaire de sa naissance. 1950.
- Pierre MESNAGE.- L'oeuvre horlogère d'Antide JANVIER.- Annales françaises de chronométrie, 1952. -
- Désiré MONNIER.- Annuaire du Jura.- 1847
- Gustave BURDET.- L'industrie lapidaire...- 1925
- Louis TRINCANO.- Antide JANVIER : conférence sur les maîtres horlogers.



## Les racontottes de Georgette GAUTHIER

Après nous avoir donné quelques jolis poèmes sur Valfin, notre amie Georgette GAUTHIER nous a confié une série de petites histoires savoureuses, émaillées de parler haut-jurassien et toutes véridiques. Elle nous l'a prouvé, noms de personnes et photos à l'appui.

Vous les retrouverez donc au sommaire de chaque bulletin avec des illustrations de l'abbé André VUILLERMOZ.

Tonton Louis, 80 ans, passe quelques jours de vacances chez son neveu, à la Landoz, à se faire gâter.

On lui a réservé une bécasse de la dernière croûle ; il n'en a jamais mangé. Elle est embrochée d'une baguette de nusière, devant la porte ouverte du Baudin, au-dessus de la lèche-frite garnie de croûtons. Le Louis va tourner lentement sa bécasse, avec la manivelle en foyard, en arrosant de temps en temps. Puis il déguste, il apprécie : c'est délicieux. Il reste épouéré devant le tournebroche improvisé.

Mais sans en avoir l'air, d'un repas à l'autre, il arrive à imposer le menu de la semaine. Tout en savourant sa bécasse, il pense déjà à un lapin, baignant dans une sauce onctueuse comme il sait les faire, avec laquelle on pourrait manger un devanti en couais sans même s'en apercevoir. Naturellement, le lendemain il a son civet.

Mais il parle déjà d'une daube, qu'on descend lui chercher au village à bicyclette.

"- Surtout, n'oubliez pas le pied de veau !"

Et le ram ! et la gélinotte aux morilles !

Heureusement, Tonton a rendez-vous en fin de semaine avec son pédicure de Saint-Claude. Sans cela, il se serait fait servir du chat, du renard aux choux et même des zhérissons, son mets préféré...



Tonton Louis et sa première bécasse !...

N.D.L.R. : La Landoz dont il est question ici est un hameau situé entre les Crozets et les Piards, connu au XVIIe siècle comme un repaire de brigands. En effet, une bande constituée d'anciens soldats de Lacuzon, congédiés après l'armistice de la Guerre de Dix Ans, y avait établi sa base. De là, elle écumait toute la région qui va de Saint-Lupicin à Château-des-Près, pillant et rançonnant les villageois. La peur que ces brigands inspirait était telle qu'ils purent agir impunément pendant au moins 4 années, de 1645 à 1649 ; seuls deux d'entre eux furent arrêtés et pendus au gibet des Etapes.

(cf. DUPARCHY "La justice criminelle dans la Terre de Saint-Oyend-de-Joux aux XVI-XVIIe siècles". - Sté. d'Emulation du Jura, 1891)



# DE LA MAINMORTE A LA LIBERTE

## L'AFFRANCHISSEMENT DE JEHAN BLONDAN

Quand la Révolution française proclama : "Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits"<sup>1</sup>, ce fut un bouleversement juridique et politique sans précédent.

Avant elle, la société féodale, la société monarchique étaient inégalitaires : certains naissaient et vivaient libres, d'autres -les serfs- n'avaient pas cette chance...



Château du Villard-St-Sauveur.

*in* BENOIT Dom Paul : *Histoire de l'Abbaye et de la Terre de Saint-Claude* (vol. 1, p. 33).

Au XVI<sup>e</sup> siècle, douze générations avant nous, sur la "Terre de Saint-Ouyan-de-Joux"<sup>2</sup>, vit Jehan BLONDAN.

Ses lettres d'affranchissement du 2 janvier 1561<sup>3</sup>, nous apprennent qu'il habite la ville de Saint-Ouyan-de-Joux et y travaille. Mais comme son père, *feu Grand Jehan BLONDAN*, il est natif du *village de la Perrousa*, situé dans la seigneurie du Villars<sup>4</sup>. Il est donc l'un des *subjectz /sujets/ en condicion serville et de mainmorte* de Claude et Pierre de DORTAIN<sup>5</sup>, co-seigneurs du Villars, Lisle, Berchier, Vaulbier, etc.

Il est né, dans la première moitié de ce siècle, serf *mainmortable*. Mais, *manumité, exempté et affranchi* de sa condition servile, il devient un homme *franc*, c'est-à-dire libre.

Que représentait cette *condicion serville et mainmortable en laquelle il estoit obnoxe et abstraintz* /dont il était frappé et à laquelle il était astreint/ les premières années de sa vie ? Qu'a signifié pour lui le passage à la *franche condicion* ?

### I- LA CONDITION DE SERF MAINMORTABLE

Avant d'aborder les origines de la condition servile et de mainmorte, puis les charges qu'elle entraînait, il nous paraît opportun de donner une rapide définition de la mainmorte.

Nous l'emprunterons à Jean BART : "La main (manus) c'est donc la puissance, la maîtrise d'un bien ; disons, pour simplifier, l'équivalent de la propriété. La MAINMORTE, c'est, en conséquence, l'absence de maîtrise définitive, solide, complète sur une chose ; en d'autres termes, l'emprise de la personne sur la chose n'est que partielle et provisoire en raison de nombreuses et lourdes incapacités juridiques."<sup>6</sup>

Le mot a également un emploi géographique : la mainmorte désigne alors l'ensemble du territoire de la seigneurie où ce type de servage existe. On parle alors de : "seigneurie de mainmorte".

### 1-L'entrée en servitude

Jehan BLONDAN était serf par sa naissance, et dès sa naissance.

La coutume, source importante de droit, fit effectivement de lui un homme "frappé de la tache servile" car, d'une part son père *estoit* /était/ déjà de condition mainmorte et, d'autre part, il avait vu le jour sur la terre d'une seigneurie, elle aussi, de condition mainmorte.

Peut-être son père Grand Jehan BLONDAN<sup>7</sup> fut-il serf de la même façon ? Et, la condition servile étant héréditaire, son grand-père avant lui...

Une question se pose : jusqu'où remonter le temps pour connaître le premier des mainmortables de la lignée ainsi que la façon dont il le devint ?

Nous ne le saurons jamais. Toutefois un ensemble d'hypothèses peuvent être émises.

Si l'origine de la condition servile de la famille est très ancienne, on peut se ranger à l'opinion d'historiens qui pensent qu'à une lointaine époque le servage a pu frapper toute la population d'une contrée : il aurait alors été la condition juridique normale des populations des seigneuries rurales.

Si l'entrée en servitude de la lignée est plus récente -elle remonterait, par exemple, à la fin du Moyen Age- c'est postérieurement à sa naissance qu'un BLONDAN perdit sa liberté, volontairement ou non. Cela très probablement en conformité avec les règles du droit médiéval.

Les juristes de l'Ancien Régime distinguaient trois façons principales d'entrer alors en servitude : par convention-prise de meix, par domicile d'an et jour, par mariage.

Un des ancêtres de Jehan a pu être un roturier de condition libre. Il a pu vouloir "prendre meix en lieu

mainmorte", c'est-à-dire que, trouvant un avantage à entrer immédiatement en servitude, il s'est fixé de son plein gré sur une exploitation rurale située en territoire mainmorte, dans cette *seigneurie du Villars*, ou dans une autre. Volontairement, peut-être en échange de la protection d'un seigneur en période troublée ou de la concession d'une terre à travailler pour subsister, il renonçait ainsi à sa liberté, pour lui et pour tous ses descendants nés et à naître (même si, eux, s'en seraient fort bien passé...).

L'ascendant de Jehan a aussi pu "prendre domicile d'an et jour". Sans entrer immédiatement en servitude par "convention-prise de meix", il a pu s'installer sur une tenure et y rester assez longtemps, sachant ou ignorant que cette terre était sise dans une seigneurie de mainmorte... Puis, parce qu'il ne l'avait interrompu comme il avait le droit de le faire, se retrouver, au-delà du fameux délai d'un an et un jour, assujéti à la condition de serf ; là aussi avec toute sa postérité.

La troisième règle de droit faisant entrer en servitude concernait la femme libre qui se mariait avec un serf mainmorte : elle perdait sa franche condition pour elle et ses enfants.

### 2-Les charges et incapacités

Tout paysan était dépendant de son seigneur. Libre ou mainmorte il était soumis à des obligations, nombreuses et variées, énoncées dans les "terriers", documents dans lesquels étaient enregistrés les droits seigneuriaux.

Ainsi, Jehan BLONDAN était soumis à toute une série d'impôts et de prélèvements seigneuriaux, tels les *tailles*, *quises*, *censes*, *servis*, d'obligations de travail gratuit telles les *corvées*, sans oublier le droit de *chaponage*<sup>8</sup>, ainsi que *autres servitudes quelconques*...

Outre ces charges générales, les mainmortables étaient frappés d'incapacités.

Dans la vie publique, ils ne pouvaient ni ester en justice, ni

témoigner, ni même encore tenir assemblée sans permission.

Le mariage en dehors de la seigneurie, appelé "formariage", ne pouvait se faire qu'avec le consentement exprès du seigneur. En d'autres termes cela voulait dire que, bien souvent, le seigneur, avant de donner son autorisation, estimait subir un préjudice puisqu'il perdait de la main-d'oeuvre. Alors, en représailles, il infligeait une sanction pécuniaire à son serf et s'attribuait un dédommagement pour compenser la perte de sa personne. Il prélevait donc, en échange de son accord, une partie des biens personnels de celui des mariés qui osait quitter la seigneurie.

Les incapacités étaient aussi d'ordre patrimonial et notamment d'ordre successoral.

Le mainmortable ne pouvait disposer librement de ses biens : s'il désirait vendre ses héritages, c'est-à-dire sa terre, il ne pouvait avoir comme acheteur qu'une personne de même statut juridique et de la même seigneurie, ce qui devait limiter ses possibilités de vendre à un bon prix. Quant à la donation et à l'hypothèque, elles étaient, en principe, hors de son pouvoir.

Sa succession, elle, était soumise à des conditions très strictes qui, si elles n'étaient pas remplies, permettaient au seigneur de se substituer aux héritiers par le sang.

Pour être successible il fallait être "parent communier", c'est-à-dire, d'une part, être un proche parent comme un enfant et, d'autre part, avoir vécu en communion de biens et d'habitation avec le défunt. Cela signifiait, non seulement vivre sous le même toit mais aussi faire bourse commune pour les profits et les dépenses.

Quant à la possibilité d'échapper à cette règle en testant au profit d'un collatéral ou d'un enfant non communier, elle était inexistante : les serfs mainmortables n'avaient le droit de disposer de leurs biens par testament que pour les parents communiens. Seul le seigneur pouvait les autoriser à tester pour des tiers. Mais le faisait-il

souvent ? Cela l'aurait privé de l'ensemble des biens du défunt...

Pour prendre conscience de la rigueur de la règle de droit, examinons la situation personnelle de Jehan.

Il possède, ce sont les présentes lettres qui l'affirment, *héritages*<sup>9</sup> et *biens meubles* : nous pouvons en déduire que son père est mort quand lui, le fils, vivait encore sous le toit paternel. En effet si Jehan s'était installé au *lieu de Saint-Ouyan* avant la mort de son père, il n'aurait pu hériter. Certes il était bien le fils du défunt, mais la communion était rompue, même si seulement deux lieues séparaient la ville de l'un du village de l'autre...

Maintenant, Jehan demeure à Saint-Ouyan. S'il y reste, il lui sera interdit de rédiger son testament en faveur de ses *hoirs* /héritiers/<sup>10</sup>. Certes, la ville de Saint-Ouyan est en territoire franc et libre, mais le statut juridique de mainmortable suit le serf, en quelque lieu qu'il habite...

On le voit clairement : les biens familiaux et ancestraux ne peuvent plus être transmis aux générations suivantes pour la seule et simple raison que Jehan a choisi de s'installer en dehors de la seigneurie !

Le seigneur était donc titulaire d'un véritable droit de succession qui portait sur la totalité des biens du serf, qu'ils fussent immeubles, comme les terres ou la maison que le serf eut pu posséder, ou meubles.

Si ce droit, appelé "échute", pouvait s'exercer pendant 30 ans, les officiers du seigneur faisaient plutôt montre de précipitation, dès qu'ils avaient connaissance du décès, pour dresser l'inventaire des objets tels la table, la maie, les écuelles, cuillers, etc, avant que la famille ne réussisse à les dissimuler...

On peut dire que cette incapacité successorale était la plus lourde de la condition de serf mainmortable.

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

*Seigneurie.* La seigneurie du Villard comprenait les villages de la Peyrouse, du Pré, du Villard, de la Croya, les montagnes et prairies de Bolesmes, Burneval, Bellecombe, des Ragier, des Jacquier, des Mouilles, et partie de celles des Crottes, c'est-à-dire la plus grande partie du territoire des Moussières. Le seigneur avait sur tous ces lieux la justice haute, moyenne et basse et la faisait exercer par un juge, un procureur d'office, un scribe et des sergents. Il avait, pour l'exécution des criminels, un signe patibulaire à deux piliers dressé près de la Peyrouse, sur le *Crêt de la Leschière*. De la seigneurie dépendaient un château, plusieurs granges et des dîmes. Les sujets étaient mainmortables, corvéables et soumis à une foule de redevances.

in ROUSSET A. : *Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de Franche-Comté - Département du Jura, Lons-le-Saunier, 1858* (article sur Villard-saint-Sauveur).

Certains, comme le Président BOUHIER, commentateur de la coutume de Bourgogne, ou Dom Paul BENOIT, historien de Saint-Claude<sup>11</sup>, ont pu voir dans la mainmorte une institution justifiée. Pour ce dernier, les serfs occupaient la terre par la grâce du seigneur. La concession faite par celui-ci pouvait s'assimiler à un usufruit familial qui pouvait durer, à la condition que la famille reste sur le territoire de la seigneurie et au service du seigneur.

Ils la concevaient même avantageuse pour toutes les parties : la vie en communion assurait la solidarité familiale et l'entraide chez les serfs. Quant au seigneur, il y trouvait son intérêt dans le non-démantèlement de la seigneurie et la fixation à la terre des *manans*, surtout si, comme dans le "Mont-Jura", la rigueur du climat et la pauvreté des sols pouvaient pousser les serfs à désertier...

Mais les inconvénients étaient tels que, comme bien d'autres serfs, Jehan BLONDAN souhaita une autre vie.

Voulut-il rejeter la promiscuité qui contraignait parents, fils et brus, filles et gendres, voire

grands-parents et petits-enfants à vivre dans un unique logis pour éviter que les biens acquis ne tombent entre les mains du seigneur ?

Voulut-il réaliser une ambition personnelle, courir le monde, ce que le statut de serf attaché à la glèbe ne lui offrait pas ?

Aspirait-il -l'esprit en avance sur son temps<sup>12</sup>- à vivre, travailler, acquérir des biens et en disposer, comme il le trouverait bon ?

Nous ne saurons sans doute jamais quels furent ses rêves de liberté... Mais nous pouvons imaginer sa fierté quand la condition d'homme libre devint la sienne...

## II- LA CONDITION D'HOMME FRANC ET LIBRE

Devenir libre n'allait pas de soi, ni dans le Royaume de France, ni dans l'Empire germanique<sup>13</sup>, mais cela en valait la peine...

### 1-Les possibilités généralement offertes pour devenir libre

Pour un serf qui voulait quitter sa serve condition plusieurs moyens existaient : le mariage, la fuite, le désaveu, l'affranchissement.

La liberté par le mariage ne pouvait concerner Jehan : à supposer que sa future femme fût libre de condition, elle ne pouvait lui procurer le même avantage. Au contraire, selon la coutume comtoise, c'est lui qui, en se mariant avec une femme libre, lui aurait imposé la "macule servile".

Il aurait pu penser à fuir la seigneurie mainmortable pour s'installer là où les incapacités nées de la servitude ne lui auraient pas été imposées. Mais la fuite qui, bien sûr était un moyen irrégulier, ne lui aurait permis aucun espoir de retour et lui aurait fait perdre tous ses biens. De plus, il serait resté mainmortable et son seigneur aurait pu le poursuivre et le faire ramener. Il n'agit pas ainsi.

En troisième lieu, il aurait pu "désavouer son seigneur" et "s'avouer homme franc". Mais la procédure du

désaveu est très complexe donc dissuasive et l'annulation du désaveu est facilement obtenue par le seigneur pour vice de forme. Là aussi, Jehan aurait dû abandonner tous ses biens, meubles et immeubles.

Il lui restait donc l'affranchissement ou manumission, c'est-à-dire l'octroi de la liberté par son seigneur, et voie d'accès normal à la liberté.

L'affranchissement collectif était rare sur la Terre de Saint-Claude où la mainmorte subsista jusqu'à la Révolution. La seule solution était un affranchissement individuel, à demander et à obtenir...

## 2-L'affranchissement de Jehan BLONDAN

L'affranchissement résulta d'un accord entre le seigneur et son serf. Il dut respecter un certain formalisme. Un statut nouveau exigeait aussi une contrepartie.

### a-le formalisme de l'accord :

L'expression de la volonté des parties revêtit une forme écrite : les "lettres d'affranchissement".

L'acte commence par la suscription, c'est-à-dire l'énoncé des nom et titres du seigneur en cause.

Il se poursuit par l'exposé des faits qui vont motiver la décision prise par l'auteur.

Ainsi a été faite la demande par le serf à son seigneur très respectueusement, cela va sans dire, et avec les *solempnitez en tel cas requis* /avec les solennités requises/ : Jehan a fait et remonstrer /demandé/ qu'il désiroit acquérir franchise et liberté.

Sur quoy les choses ont été bien pesées et considérées par le seigneur pour respecter le prouffit /profit, intérêt/ de sa seigneurie.

Puis vient le dispositif de l'acte qui mentionne la décision : le seigneur accepta la demande et consentit, de sa bonne volonté /volonté/, à luy octroyer /octroyer/ franchise et liberté.

Après avoir consentu à accorder cette liberté, le seigneur indiqua par serement presté /serment prêté/ aux saints évangilles de Dieu, entre

les mains d'un notaire, que cela était irrévocable.

La décision de manumission est suivie de la formule de *corroboration* qui annonce l'apposition du sceau : le seigneur a fait mettre /fait mettre/ et apposer à ces dites présentes /les lettres d'affranchissement/, le scel /le sceau/ qui est le sien et dont il use de façon habituelle.

L'acte se continue par les *submissions* /souscriptions/ : mention est faite de la présence de *tesmoings* /témoins/. Il est également daté : sont désignés le lieu et le temps où il a été rédigé : *Sainct-Ouyan le second jour du mois de janvier l'an mil cinq cent soixante et ung.*

Enfin, il est signé.

Il s'agit là des signes normaux de *vallidité* et *corroboration* /validation et authentification/ des actes juridiques. Ces signes assurent avec les autres clauses à ce opportunes /autres clauses obligatoires/, l'authenticité de la procédure suivie et son respect des règles de droit.

Nous relevons par ailleurs que ces lettres d'affranchissement contiennent une clause de "porte-fort" : puisque la seigneurie appartient à deux seigneurs, Jehan est le serf des deux co-seigneurs. Il doit donc être affranchi par les deux frères. Or, pour une raison que nous ignorons, Pierre, le deuxième frère, n'est pas présent en 1561 quand l'acte est dressé. Le premier frère, Claude, va donc se porter fort, c'est-à-dire faire la promesse de l'approbation et de la ratification futures de l'affranchissement par Pierre.

Ce dernier, effectivement, six ans plus tard consentira à la *laudacion* /approbation/ au *chastel* /château/ du Villars. Par écrit dans un deuxième acte, et après avoir vu, lu, /vu, lu/ lesdites lettres (*sus*) *escriptes*, il en ratifiera et approuvera tout le contenu et teneur en tous leurs poinctz /points/, en respectant le même formalisme juridique.

o0o

o0o

o0o

*Château. A l'extrémité méridionale du hameau de Villard, est une ancienne habitation seigneuriale qui n'a de remarquable qu'une tour octogonale datant du XVI<sup>e</sup> siècle. Cette maison occupe la place de l'ancien château des sires du Villard et fut habitée par MM. de Dortans, de Coucault, de Loriol, Dronier et de Lamartine.*

*in ROUSSET A. : Dictionnaire...*

*Humbert de Dortans, seigneur du Villard, ayant suivi en France Jean-Louis de Savoie, évêque et prince de Genève, en qualité de son écuyer ordinaire, fut remarqué de Louis XI qui le nomma, en 1481, son conseiller et maître d'hôtel. Il eut de Marguerite, fille d'Henri de Vaugrigneuse, son épouse, deux enfants, Claude et Pierre de Dortans.*

*Claude de Dortans, seigneur du Villard, conseiller et chambellan du duc de Savoie, lieutenant au gouvernement du pays de Vaux, s'allia à Antoinette de Glarens, dame de l'Isle et de Berchier, qui le rendit père de Pierre, Claude et Henri de Dortans.*

*Claude de Dortans aensa, en 1561, les communaux du Pré, du Parcy et du Martinet aux habitants de ces lieux. Mathée, sa fille, épouse d'André de Neuchâtel, se qualifiait, en 1573, de dame du Villard en partie.*

*Pierre et Claude de Dortans partagèrent entre eux, le 7 juin 1569, la seigneurie du Villard. Pierre avait épousé, en 1542, Jacqueline de la Balme, fille de Bertrand de la Balme, écuyer, seigneur de la Balme-sur-Cerdon, et en eut Pierre, seigneur de Berchier, Claude, Albert, écuyer, seigneur de l'Isle, Péronne, épouse de François de Blosnay, et Louise de Dortans, alliée à Bernard de Coucault, seigneur d'Estoy, au pays de Vaux.*

*Claude et Albert de Dortans, fils de Pierre, eurent moitié de cette seigneurie, et l'autre moitié échut à Mathée de Dortans, fille de Claude, remariée à Hugues de Martine.*

*in ROUSSET A. : Dictionnaire...*

b-la contrepartie de l'affranchissement :

La liberté fut très chèrement payée par Jehan : en contrepartie de sa liberté, *icelluy /celui-ci/ a, en suppliant son seigneur de les accepter, délayssé et habandonné tous et singuliers ses biens immeubles estans sis et scituez rière /étant situés*

*dans la mouvance de/ la seigneurie, avec les deux tiers de ses meubles que luy peulvent competer et appartenyr /dont il a la possession/.*

En échange de la liberté, il a donc abandonné au seigneur la totalité de ses terres ainsi que sa maison. Il n'a conservé que le tiers de ses biens meubles...

On peut comprendre dès lors les motivations du seigneur qui affranchit un serf... Mais l'appât du gain n'est pas la seule explication. Certaines manumissions furent octroyées en échange d'un service rendu. Nous ignorons le mobile dans notre cas d'espèce.

Pour brutale qu'elle soit, cette *renunciation* est conforme à la *coustume générale de ce conté de Bourgoingne /au droit coutumier de Franche-Comté<sup>14</sup>/* ainsi qu'à la *raison et équité naturelle /le droit naturel/*. La preuve en est donnée : l'acte précise que le seigneur a, avant d'accepter les meubles et *héritages /terres/*, consulté des *personnaiges saiges et pertz en droit /des personnes savantes et expertes en droit/* afin d'avoir l'*advis d'iceulx /l'avis de ceux-ci/*.

### 3-La liberté

Très démuné, Jehan va souhaiter reconstituer son patrimoine. Libre, il va pouvoir exercer des droits nouveaux et avantageux.

a-la reconstitution du patrimoine :

Contraint par la rigueur du droit féodal à abandonner ses biens, le serf peut tenter d'obtenir du seigneur une rétrocession de ce qui, jusqu'à la veille de son affranchissement, lui appartenait.

Cela se vérifie dans l'acte car ce dernier contient une "clause d'ensaisinement" : il nous livre que le seigneur lui a *cedez, remis et transpourté /transmis la propriété de/ ces biens, moyennant le prix et somme de huit escutz /huit écus/ d'or au soleil<sup>15</sup>.*

Une fois que Jehan les a *bail-ler /donnés/*, il est *quicte /il*

reçoit quittance/ et se voit *revestu* /investi/ de ses biens.

Ainsi, la liberté lui a donné le droit de racheter ce que, de nos jours, nous considérerions comme étant... sa propriété, mais, qu'à l'époque féodale, on considérait comme la propriété du seigneur de mainmorte !

Mais, même après paiement, le droit de Jehan sur ses immeubles est tout relatif : une autre clause appelée "clause de vuide-main" (ou *videmain*) est contenue dans l'acte !

Ayant acquis ses terres en lieu de mainmorte, (et pour cause !), Jehan ne pourra pas les conserver aussi longtemps qu'il le jugera bon, puisqu'il sera tenu en *vuider ses mains* /les revendre/ à un autre mainmortable de la seigneurie et habitant en *icelle* /celle-ci/ *deans an et jour* /dans un délai d'un an et un jour/. Le territoire de la seigneurie, le *destric d'illec* /le destroit, les dépendances de celui-là/ resteront ainsi intacts.

Et que Jehan ne s'avise pas d'ignorer cette obligation : la *peyne de commise* /confiscation/ par le seigneur est prévue !

### b-les avantages de la franche condition :

Si l'affranchissement est décevant pour son bénéficiaire quant à ses biens antérieurement acquis, il lui apporte malgré tout des avantages, pour le présent et pour l'avenir.

*Doresnavant* /dorénavant/, la liberté octroyée permet à Jehan d'être *manumité* /exempté/ de certains droits seigneuriaux. Il est également *habille à faire* /il a le droit de faire/ tous les actes de la vie juridique que les personnes libres *ont accoustumé de faire* /ont l'habitude de faire/. Par exemple il peut conclure des contrats de vente, de donation, d'échange, ou faire des actes unilatéraux comme rédiger son testament, et même le modifier par un codicille.

Le seigneur, quant à lui, affirme sa *renunciation* /renonce/ à tous droits ou bénéfices, en sa faveur, pouvant apparaître postérieurement.

Jehan ne sera pas seul à jouir de la liberté : certes en 1561 il est célibataire, mais un jour il se mariera et aura des enfants. Si, au jour du mariage son épouse est servie, elle deviendra libre. Ses enfants et *aultres ayans de luy cause* /autres ayants-cause/ naîtront alors *franz, quictes, immunes*, c'est-à-dire libres : la liberté est en effet accordée *pour luy et sa postérité masle et femelles, née et à naistre, procrée en leal* /loyal et légitime/ mariage.

Cela définitivement et *perpétuellement* : la franche condition deviendra à son tour héréditaire et les successeurs du seigneur ne pourront pas revenir sur la décision de leur ancêtre.

Perpétuellement ? Oui !

Mais en faisant sien ce mot le seigneur se montrait présomptueux ! Au début de l'été 1789, la volonté d'un peuple, en quête de la Liberté, se substitua à la sienne.

Alors, dans la Nuit du 4 août 1789, avec l'abolition de la féoda-



avers



revers

"Ecu d'or au soleil"  
émis sous François Ier

(collection Banque de France)

lité, fut décrétée celle de "l'odieuse servitude"...

\*\*\*

#### NOTES

<sup>1</sup> Article 1<sup>er</sup> de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, datée du 26 août 1789.

<sup>2</sup> St-Ouyan ou St-Oyend-de-Joux est un ancien nom de Saint-Claude en Franche-Comté.

<sup>3</sup> Nous citerons ici les extraits de ces lettres en caractères italiques. Leur texte intégral est annexé à la suite de cet article. La lecture nous en est possible grâce à l'amabilité de Jean BART, professeur d'histoire du droit à l'Université de Dijon.

<sup>4</sup> La Pérouse fait, de nos jours, partie de la commune de Villard-Saint-Sauveur. Ces deux villages sont situés à quelques kilomètres au sud de Saint-Claude.

<sup>5</sup> Claude de DORTAIN (ou de DORTAN), chevalier, et Pierre, *escuyer*, sont nobles.

<sup>6</sup> BART Jean : *La liberté ou la terre, la mainmorte en Bourgogne au siècle des Lumières*, Centre de Recherches historiques, Faculté de Droit et de Science Politique, Dijon, 1984, 228 p.

<sup>7</sup> Nous n'avons pas trouvé, à ce jour, de document écrit relatif à Grand Jehan BLONDAN. Il est raisonnable de penser qu'il est né vers 1500-1510, son fils étant nécessairement majeur en 1561, année de son affranchissement.

<sup>8</sup> Il devait remettre à son seigneur, à certaines occasions, un chapon.

<sup>9</sup> Le mot "héritages" désigne les terres d'origine familiale.

<sup>10</sup> En 1561, Jehan BLONDAN est probablement célibataire et sans enfants : dans le cas contraire, les lettres d'affranchissement l'auraient fait apparaître.

<sup>11</sup> BENOIT Dom Paul : *Histoire de l'Abbaye et de la Terre de Saint-Claude*, Montreuil-sur-Mer, 1890-1892, 2 volumes.

<sup>12</sup> Les grands combats en faveur de l'émancipation des nombreux serfs du Mont-Jura n'auront pas lieu avant le

XVIII<sup>e</sup> siècle. Le philosophe VOLTAIRE, l'avocat CHRISTIN seront leurs défenseurs les plus célèbres.

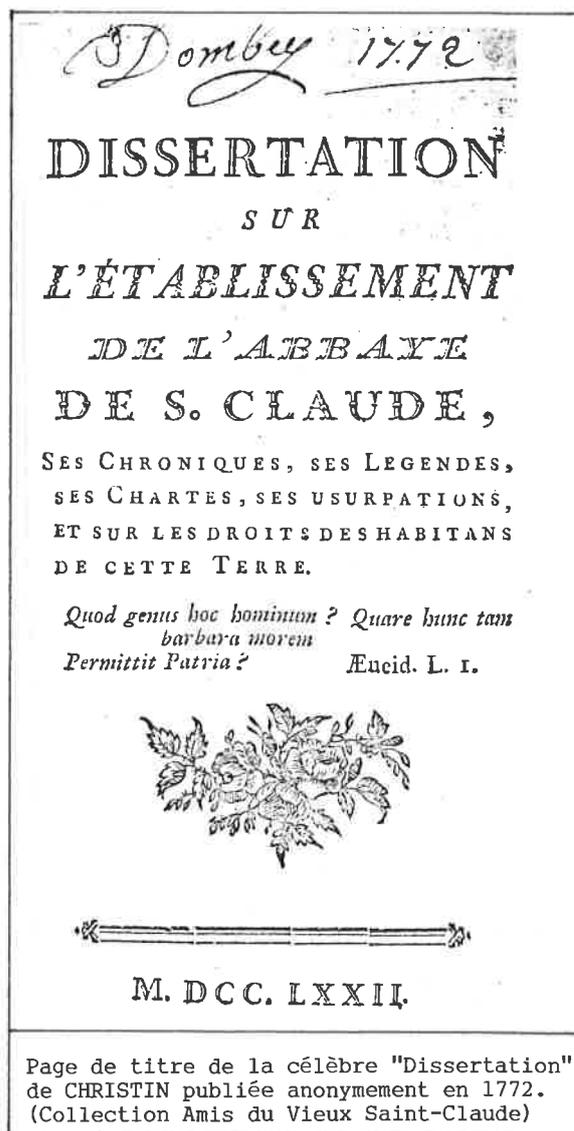
<sup>13</sup> La Franche-Comté est à cette époque "Terre d'Empire". Elle sera définitivement rattachée à la France par Louis XIV, à la paix de Nimègue (1678).

<sup>14</sup> La coutume de Franche-Comté a été rédigée en 1459.

<sup>15</sup> On appelle "écus d'or au soleil" une monnaie royale sur laquelle figure un soleil. Les rois de France furent nombreux, à partir de Saint Louis, à faire frapper ainsi une série de monnaies, le soleil étant un symbole du rayonnement de la monarchie.

\*\*\*

Dijon, le 28 novembre 1990  
Michel BLONDAN.



LETTRES D'AFFRANCHISSEMENT DE JEHAN BLONDAN  
 FILS DE FEU GRAND JEHAN BLONDAN, DE LA PEROUSE  
 PAR CLAUDE ET PIERRE DE DORTAN CO-SEIGNEURS DU VILLARD

(2 janvier 1561)<sup>1</sup>

\*\*\*

Sensuyt la teneur de l'affranchissement :

NOUS CLAUDE DE DORTAIN CHEVALIER SEIGNEUR du Villars, Lisle, Berchier, Vaulbier, etc., tant *pour luy-même que*<sup>2</sup> pour et en non de Pierre de Dortain escuyer nostre frère coseigneur *dudit Villars et aultres lieux* duquel en ceste partie nous faisonsz fort et promettons le faire *approuver* et rattyfier le contenu en cestes quantes fois requis en seront *de le faire*. *Savoir* faisons à tous présens et advenyr comme le villaige de La Perrousa *seigneurie* du Villars avec le territoire et destric d'illec nous appartient en *puissance et seigneuries*, auctoritez et droictures, mesmes que tous les manans et habitans dudit *lieu* nous sont subjectz en condicion serville et de mainmorte, du nombre desqueilx estoit feu Grand Jehan Blondan dudit lieu de La Perrousa avec toute sa postérité, et pour ce Jehan Blondan son fils à présent demeurant au lieu de Saint-Ouyan-de-Joux nous a faict et remonstrer qu'il désiroit acquérir franchise et libertez selon la coustume générale de ce conté de Bourgoingne. Lequel nous a délayssé et habandonné tous et singuliers ses biens immeubles estans sis et scituez riére nostre seigneurie de las dite Perrouse et condicion mainmortable, avec les deux tiers de ses meubles que luy peulvent competer et appartenyr, dont et desqueilx il nous a faict déclaration par foy et serement, avec les solempnitez en tel cas requis, nous suppliant vouloir accepté ladite renunciacion et habandonnement. Et moyennant ce, luy onctroyer franchise et liberté pour luy et sa dite postérité née et à naistre, procrée en leal mariage ainsi que le droit coustumier le dispose, raison et équité naturelle l'ordonnent. Sur quoy les choses susdites par nous bien pesées et considérées et après quoy avons communiquer à noz officiers en nostre justice dudit Villars et aultres personaiges de bon conseil, saiges et pertz en droit. Respectans le prouffit de nous et de nostre dite seigneurie, par l'avis et délibéracion d'iceulx, avons, de nostre certaine science et bonne volenté, pour nous et noz successeurs en nostre dite seigneurie, accepté et acceptons, prins et perçu les renunciacion et habandonnement à nous faict par ledit Jehan Blondan tant en biens meubles que en héritaiges. Et avons pour nous et nos dits successeurs consentu et consentons que icelluy Jehan Blondan pour luy et sa dite postérité masles et femelles soyent et demeurent doresnavant perpétuellement francz, quictes, immunes et exemptz de toute condicion serville et mainmortable en laquelle il estoit cy devant obnoxe et abstraintz envers nous à cause de nostre dite seigneurie dudit Villars, et envers noz successeurs en icelle. De laquelle condicion nous l'avans manumité, exempté et affranchi, manumitons, exemptons et affranchissons par cestes, soit de tailles, quises, censes,

corvées, servis, chapponages que aultres servitudes quelconques. Et Icelluy Jehan Blondan pour luy et sa dite postérité avons déclaré et déclarons estre franc et de franche condicions habille à faire tous actes soyent testamentz, codicilles, donations et aultres que gens francz et de franche condicion, quelque part que ce soit, peulvent et ont accoustumé de faire. Lesqueilx biens immeubles avec les deux tiers de ses biens meubles à nous délaissent et habandonnez par icelluy Jehan Blondan comme dit est. Nous luy avons cedez, remis et transpourtez, cédonz, remectons et transpourtons pour noz et nos dits successeurs présent, stipulantz et acceptant pour luy et ses dits hoirs et aultres ayans de luy cause, moyennant le prix et somme de huict escutz d'or au soleil. Lesqueilx pour ce il nous a payer, bailler et délivrer, dont nous fusmes grand et bien payez. Et en avons quicté et quictons icelluy Jehan Blondan et tous aultres qu'il appartient, par pact expres de non luy en jamais aucune chose demander. Et d'iceulx héritaiges l'avons revestu et revestons, moyennant qu'il sera tenu en vuider ses mains et les remectre et aliéner es mains de noz subjectz de ladite condicion mainmortable deans an et jour sur peyne de commise et de les confisquer envers nous. Et avons promis et promettons par nostre serement es mains dudit notaire sousigné par nous presté aux saints évangilles de Dieu, pour nous et nos dits successeurs en nostre dite seigneurie du Villars et soubz l'obligation de tous et singulier noz biens présens et advenyr, avoir et tenyr perpétuellement toutes les choses des susdites, fermes, stables et agréables sans jamais aller ne venyr au contraire directement ou indirectement en quelque manière que ce soit. Avec submissions, renunciations et aultres clauses à ce opportunes. En tesmoignaige de vérité nous avons fait mectre et apposer à ces dites présentes nostre scel<sup>3</sup> duquel avons accoustumer user en tel cas pour la vallidité et corroboration desdites présentes. Que furent faictes et passées audit Saint-Ouyan le second jour du mois de janvier l'an mil cinq cent soixante et ung. Présens maistre Henry Vuillod dudit Saint-Ouyan notaire, Pierre Bergier du Maret et Grant Loys Secretain de Coyrières tesmoins à ce expressement requis et appelez. Ainsi signé. Patel<sup>4</sup>.

Signatures<sup>5</sup> :

*illisible*, VARONDEL ou BARONDEL, MARTIN, PERNET

Et deppuis au lieu et chastel dudit Villars le vingtroisième jour du mois d'avril après Pasques, l'an mil cinq cent soixante six constitué en sa personne par devant ledit notaire subscript, ledit Pierre de Dortain, lequel après avoir veu, leu et bien au long entendu lesdites lettres d'affranchissement sus escriptes et la teneur d'icelles pleinement considérée, a, pour luy et ses successeurs en ladite seigneurie dudit Villars, consentu, rattifié, approuvé et omologué tout le contenu et teneur desdites lettres en tous leurs pointz et tel que si luy mesme avoit estez présent, avec ledit messire Claude de Dortain son frère à la laudacion et passation d'icelles voullant et consentant que ledit Jehan Blondan pour luy et sa posterité née et à naistre demeure perpétuellement franc et quicte, immune et exempt de servitude mainmortable selon et ainsi que lesdites lettres le disposent, sans y jamais contrevenyr. Et cest soubz toutes promesses (...) avec submissions, renunciacions et aultres clauses (...) et opportunes. Faict en présence de Claude Jantet dit Guichard (...) audit Villars, Claude de la Croix dit Croison dudit Saint-Ouyan-de-Joux, Disses serviteur desdits seigneurs dudit Villars, tesmoins à ce expressement (...) et requis. Ainsi signé. Patel.

Signatures :

*illisible*, VARONDEL ou BARONDEL, MARTIN, PERNET

NOTES

- 1 Archives municipales de Saint-Claude. Cote du registre : BB 2, f° 140-141
- 2 Il y a dans l'acte quelques mots illisibles. Leur sens, quand il peut être deviné, est alors indiqué en italiques. Sinon, figure : (...).
- 3 Ce sceau n'est pas apposé sur l'acte contenu dans le registre. Les présentes lettres d'affranchissement sont des copies.
- 4 L'écriture de ce nom ne revêt pas l'aspect d'une signature. Ce qui, en présence d'une copie, se comprend. On peut penser qu'il s'agit du nom du notaire ayant instrumenté.
- 5 Les trois signatures authentifiées sont probablement celles d'échevins en fonction. Elles authentifient la recopie de l'original des lettres d'affranchissement dans les livres de bourgeoisie de la ville de Saint-Claude.

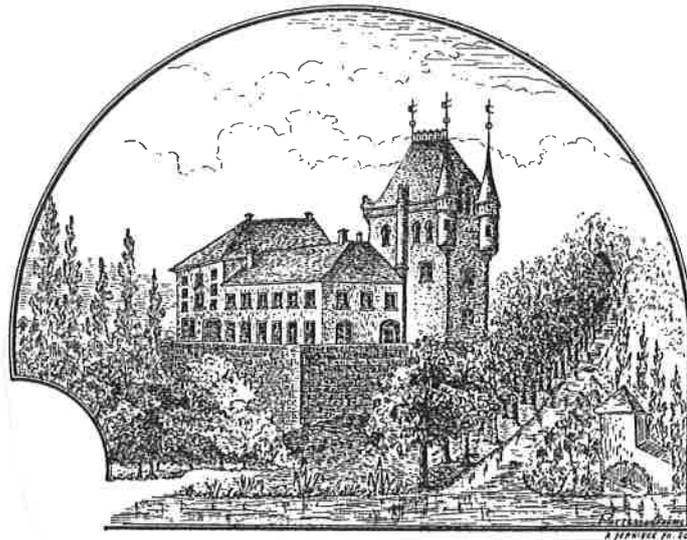


Fig. 156. Château de Dortan.

PETITES NOUVELLES DU BULLETIN

Les lecteurs assidus auront peut-être remarqué qu'il manque un compte-rendu de conférence dans ce n°14, à savoir :

- "Alesia, mythe et archéologie" de Christophe MELOCHE. L'auteur ne nous ayant pas fait parvenir son texte, nous renvoyons au bulletin annuel de l'association dont il fait partie "A.L.E.S.I.A. = Association Lemme et Saine d'Intérêt Archéologique" - adresse postale : 10, rue Traversière - 39200 LONS-le-SAUNIER.

Signalons également la parution récente d'un "Alesia" par André BERTHIER et André WARTELLE, tous deux administrateurs de cette association et défenseurs du site de Chaux-des-Crotenay.

Enfin, une découverte inopinée aux archives communales vient d'établir un lien entre la ville de Saint-Claude et Jean François REYBARD, dont le professeur Philippe VICHARD nous avait entretenu l'an dernier. En 1853, le docteur REYBARD faisait don "comme jurassien" - l'expression figure en tête de sa lettre - de son ouvrage "Traité pratique des rétrécissements du canal de l'urètre", couronné par l'Académie de Médecine, à la bibliothèque de Saint-Claude. Il s'y trouve toujours.

# Quatre tuileries dans la région de Saint-Claude

Conférence de Robert LE PENNEC présentée aux A.V.S.C. le 4 décembre 1990

Mise en forme par Véronique ROSSI

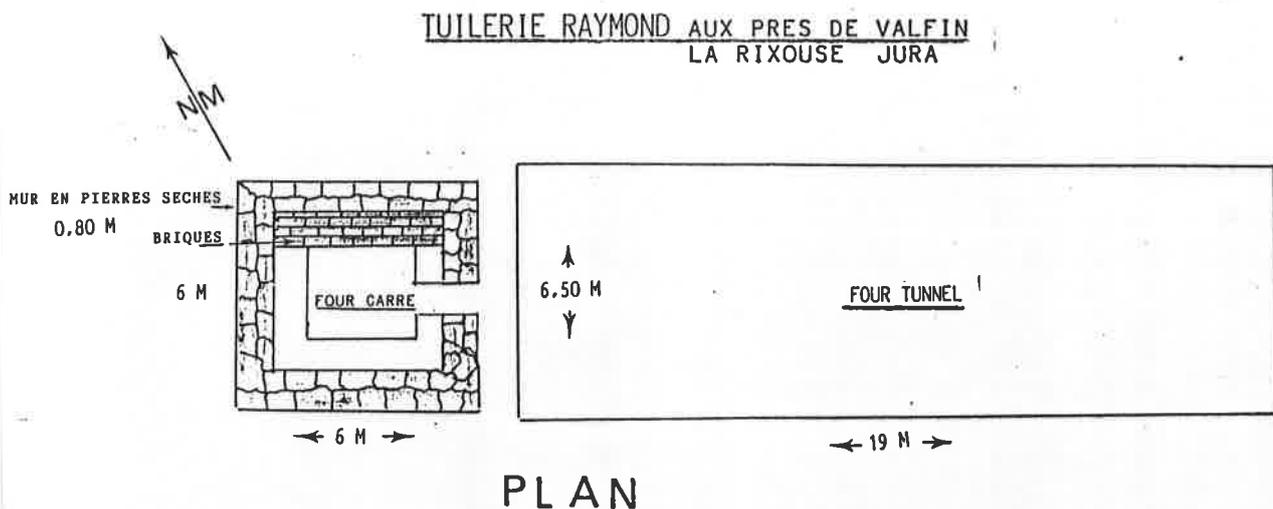
## La tuilerie des Prés de Valfin

Les Amis du Vieux Saint-Claude ont été les premiers à faire revivre le souvenir de cette tuilerie grâce à M. Henri VUITTON, dont la conférence a été publiée dans le bulletin n°1 de l'association, aujourd'hui épuisé. Il restait à étudier de plus près l'activité de cette tuilerie et ses procédés de fabrication. C'est ce à quoi s'est attelé en 1986 Robert LE PENNEC avec son équipe, notamment Marie-Hélène MACHU, animatrice en atelier de poterie.

Sans reprendre l'article de M. VUITTON, il faut rappeler que cet établissement était implanté à La Rixouse, au lieu-dit "A la Bouchère", en limite du territoire de Valfin. Il avait été fondé vers 1850 par les frères RAYMOND, François Xavier Emmanuel et François Joseph Napoléon ; il continua à fonctionner avec leurs héritiers jusqu'en 1894.

L'argile provenant des marnières voisines était acheminée par wagonnets, on en a du reste retrouvé un spécimen à 1 km de là. Les restes du four carré, constitué d'un mur en pierres sèches de 80 cm doublé d'un mur de briques de 80 cm également vers l'intérieur, sont encore visibles au milieu d'un bosquet de saules. Les fouilles ont mis en évidence la présence d'un autre four, un tunnel de 20 m de long avec 5 ouvertures sur le grand côté. On y empilait les tuiles ou briques, on les recouvrait de bois, de charbon ou de tourbe selon les régions et on allumait le tout pour faire un foyer. On recommençait la même opération à l'autre bout du four, pendant que la tournée précédente finissait de cuire et se refroidissait.

La technique était de déplacer le foyer ; plus tard, on a inventé le four Hoffmann qui permettait de déplacer les briques mécaniquement sur des wagonnets, le foyer restant toujours à la



même place : c'est la technique du four à feu continu.

Sur le site des Prés-de-Valfin, on remarque plus aisément les trois grosses pierres qui supportaient la machine à vapeur, ancêtre des moteurs électriques, qui faisait tourner le malaxeur et les presses. Elles semblent provenir des ruines de la ferme Rosset, toute proche, qui justifierait elle-aussi une étude. Ses bases correspondent en effet à une ancienne construction en pierres de taille et elle possède encore un magnifique linteau de porte, rarement rencontrés dans le Haut-Jura.

Le visiteur ne trouvera par contre plus guère de traces de la production de la tuilerie, alors que le tas de déblais était encore fort riche en 1986. Citons ici le rapport de fouilles adressé en 1987 au Directeur des Antiquités Historiques de Franche-Comté :

"La fouille des déblais était programmée pour cette année ; malheureusement, quand nous nous décidons à commencer, malgré la pluie, au mois de juin, nous arrivons sur place pour constater que le tas de déblais a disparu. Nous apprendrons quelques jours plus tard qu'un bulldozer, 2 ou 3 jours auparavant, l'avait poussé pour remblayer le chemin qui mène au four.

Il ne nous reste plus qu'à récupérer quelques débris éparpillés : les déblais des déblais. Quelques sondages sont faits à l'emplacement de l'ancien tas : il ne reste que 2 à 3 cm de matériaux. Nous y avons trouvé, à moitié écrasés, des tuyaux cylindriques de 400 mm de long et de 80 mm de diamètre, des briques pleines et quelques pavés carrés non marqués.

C'est à ce moment-là que nous prenons conscience de tout ce que l'on a perdu :

- 1 la stratigraphie de la production
- 2 les tuiles mal cuites et les mal façons (les tournées mauvaises auraient peut-être permis de déterminer le volume du four)
- 3 les pavés et les briques non marqués du nom de la fabrique
- 4 les fabrications réduites telles que les faitières et les fours à pain.

Bien que toutes les tuiles mécaniques portent la marque de la fabrique, dans les déblais nous avons trouvé deux morceaux d'une tuile que nous

n'avons jamais retrouvée dans les alentours.

Nous avons alors changé de méthode et avons commencé l'inventaire des tuiles en service actuellement aux villages des Prés de Valfin, des Prés de la Rixouse, de Noirecombe et de La Rixouse. Nous avons ainsi répertorié :

- 7 sortes de tuiles mécaniques
- 5 sortes de tuiles écaillées
- 3 sortes de briques creuses
- 1 sorte de tuyau
- 1 sorte de pavé drain
- 4 à 5 sortes de pavés.

Un test de cuisson sur l'argile des marnières voisines a donné les résultats suivants : l'argile crue contient quelques éléments organiques tels que roseaux, racines..., elle est de couleur gris-bleu, marbrée par endroits de blanc et de marron. L'argile cuite s'oxyde à 980° et devient alors orangée, marbrée de jaune et de marron. Le test semble confirmer l'absence de lavage de l'argile pour le façonnage des briques. Un test de malléabilité confirme l'absence de cailloux et de graisse et la très bonne plasticité de cette argile."

Cette campagne de fouilles a permis à M.LE PENNEC de reconstituer en quelque sorte le catalogue des productions Raymond frères que d'aucuns reconnaîtront au hasard de leurs promenades. Les plus beaux exemples demeurent la maison Brunet aux Prés de Valfin et deux maisons du centre de la Rixouse (pour combien de temps encore ?) avec leur pignon entièrement recouvert de tuiles plates faisant office de tavaillons. On reconnaît des tuiles à losange sur les toits de Valfin et de La Rixouse, des tuiles à 2 traits à Noirecombe et Pratz, sans parler de la célèbre tuile "à la truite" dans toute la vallée de la Bienne.

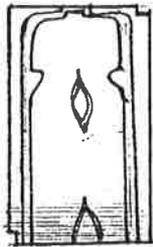
Des briques Raymond décorent aussi de nombreuses façades de Saint-Claude sous forme d'entourages de fenêtres. Citons l'immeuble n°4 avenue de la Gare ayant appartenu aux héritiers Raymond, reconvertis dans la maçonnerie après la fermeture de leur tuilerie. La décoration par briques était très en vogue au début du XXe siècle. Mais il s'agissait souvent de briques vernissées en provenance de la Bresse (cf. l'ancienne brasserie Erb au Faubourg Marcel).

RECONSTITUTION DU CATALOGUE

Dessins Aude LE PENNEC

RAYMOND FRERES AUX PRES DE VALFIN JURA

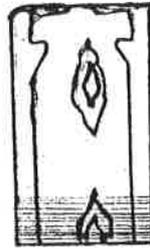
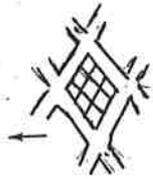
7. TUILES MECANQUES



±390MM

±225 MM

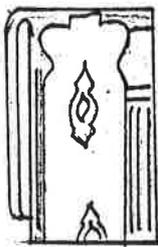
T 7 QUADRILLEE (CROISE)



±390MM

± 225 MM

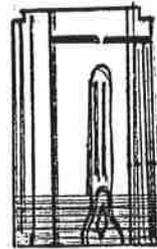
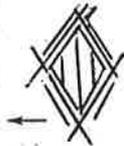
T 6 QUADRILLEE (DRAIN LARGE)



±385MM

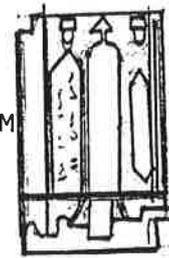
±225 MM

T 2 QUADRILLEE (PARALLELE)



±355MM

T 4 2 TRAITS



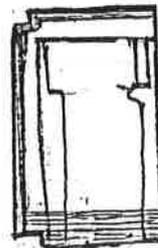
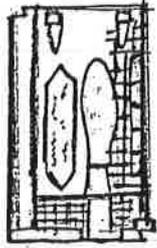
±210 MM



±345MM

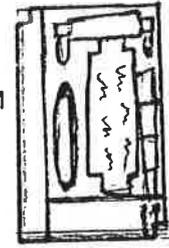
±210 MM

T 1 POISSON (TRUITE)

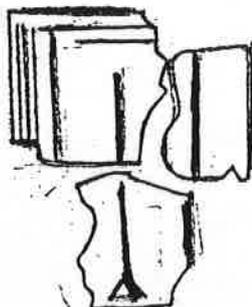


±400MM

T 3 LISSE (JURA)



±215 MM

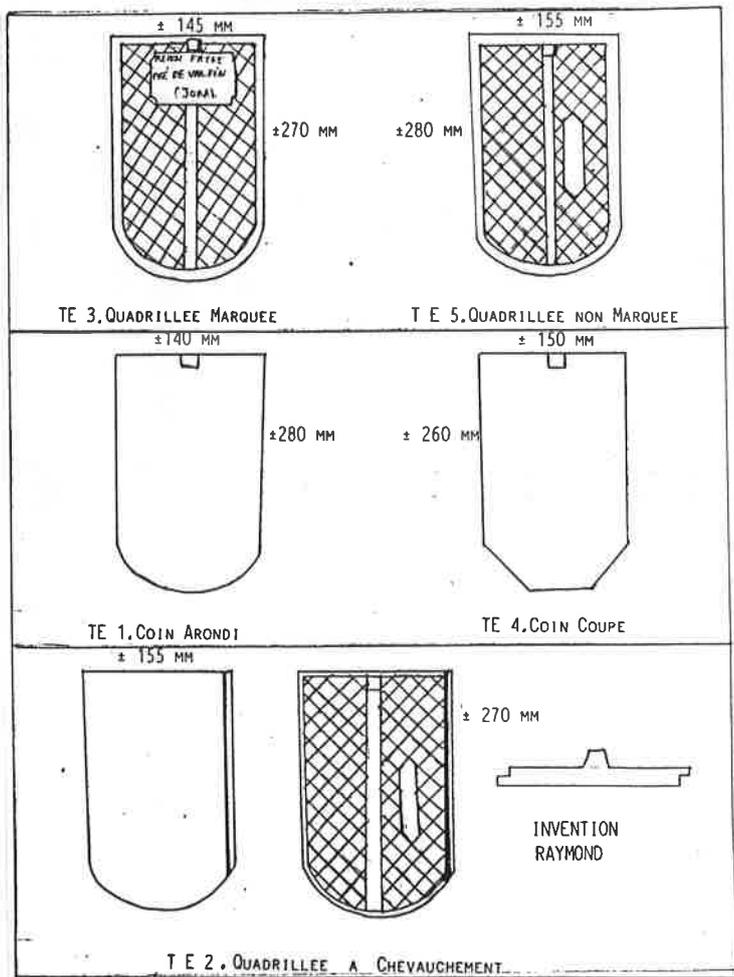


± ?

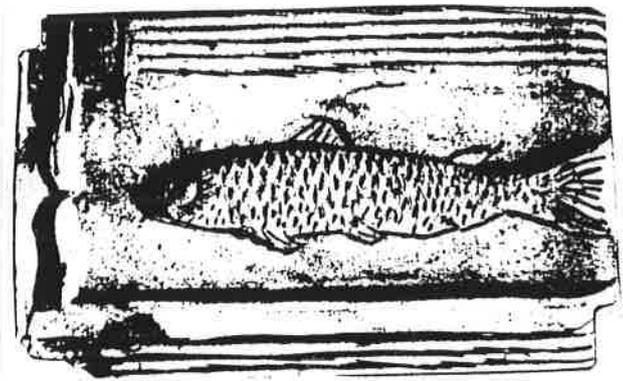
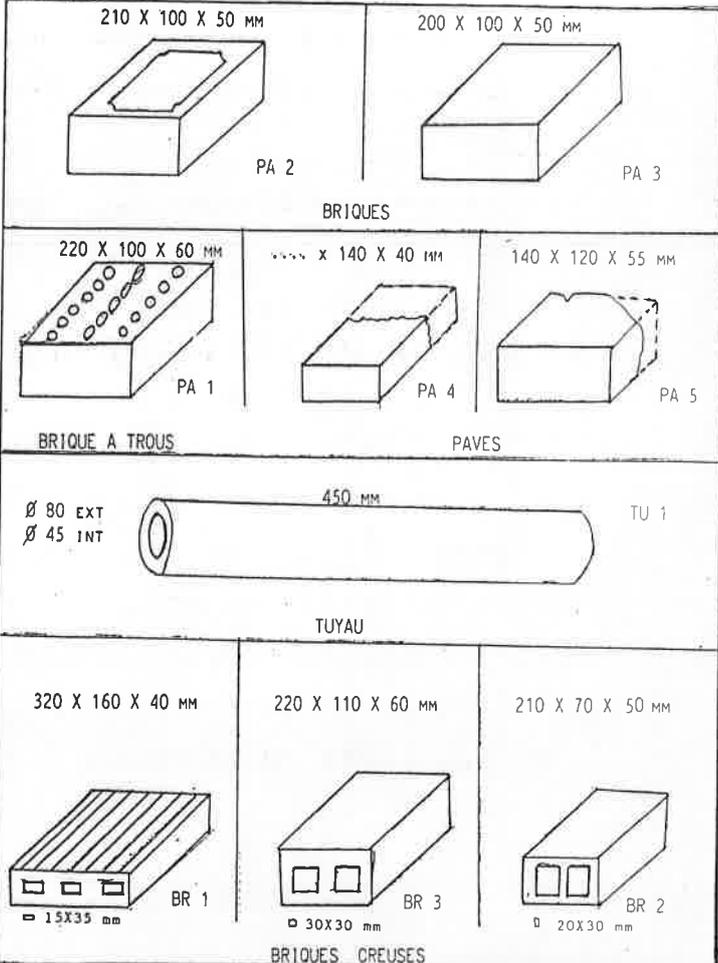
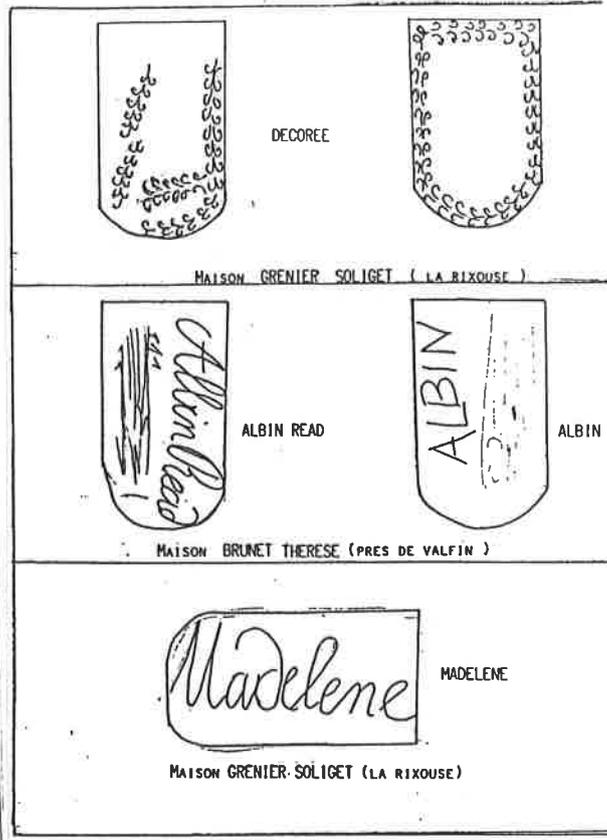
NON COMPLETE  
3 MORCEAUX

T 5 1 TRAIT

5 TUILE ECAILLES



RAYMOND FRERES AUX PRES DE VALFIN JURA  
TUILES ECAILLES DECOREES



La fameuse tuile dite "à la truite"  
Coll. Amis du Vieux St-Claude

## La tuilerie de Vaucluse

Devenu spécialiste des tuileries, M.LE PENNEC n'allait pas s'arrêter en si bon chemin. Alerté là encore par un article paru dans notre bulletin sous la plume du général VAUTREY (n°7 - 1984), il s'intéressa alors à la tuilerie de Vaucluse, antérieure à celle des Prés de Valfin.

Les différentes sources d'archives permettent de dater cet établissement du tout début du XIXe siècle. Il appartenait à M.MOLARD de Saint-Claude et employait en 1827 4 mouleurs et autant d'enfants. Situé à la Frête, sur la rive gauche de l'Abîme, face au village de Vaucluse, il comportait deux bâtiments distincts : la tuilerie et, plus au sud, une poterie qui l'a peut être précédée. En effet, un ouvrage sur les faïenceries de Franche-Comté cite un certain THERIOT qui quitta en 1797 sa faïencerie de Saint-Claude pour devenir directeur de celle de Forest en Savoie. L'argile employée provenait du lieu-dit "La Rosière".

Ces dates n'ont rien pour nous surprendre si l'on se souvient que le grand incendie de Saint-Claude du 1er

messidor an VII (= 20 juin 1799) se propagea à cause des toitures et bardages en bois. Un arrêté de police édicté, bien inutilement, le 19 ventôse an VII, stipule :

*"Les maisons de cette commune étant couvertes en bois et, par là même, plus exposées aux dangers du feu, l'on doit avoir une attention particulière à faire observer exactement les règlements de police..." (Titre 10, art.1)*

Ironie du sort, le signataire en est l'agent municipal BRASIER...

On sait par l'exposé de Mme. LORGE qu'Antide JANVIER obtint alors l'envoi d'un préposé des Mines pour rechercher les terres propres à la fabrication de tuiles aux environs de Saint-Claude. Cette démarche aboutit sans doute à la création de la tuilerie de Vaucluse qui permit la reconstruction des maisons avec des matériaux moins inflammables. Il y avait là du travail pour longtemps car la substitution ne s'est pas faite en un jour. Un second règlement de police de 1826 l'atteste :

*"Tout bâtiment en construction sera couvert à tuiles, ardoises ou pierres, avec défense expresse d'y employer des*

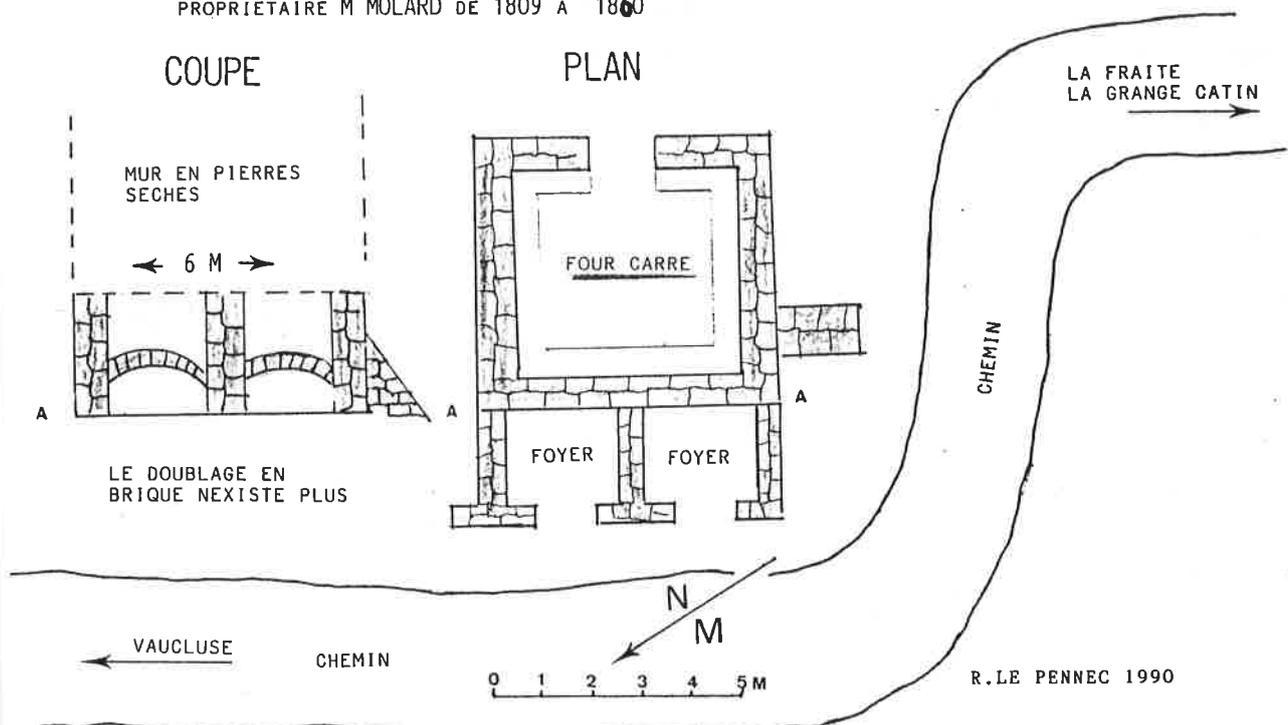
## TUILERIE DE VAUCLUSE

ST-CLAUDE JURA X 873.00 Y 162.90 Z 620 M

PROPRIETAIRE M MOLARD DE 1809 A 1860

COUPE

PLAN



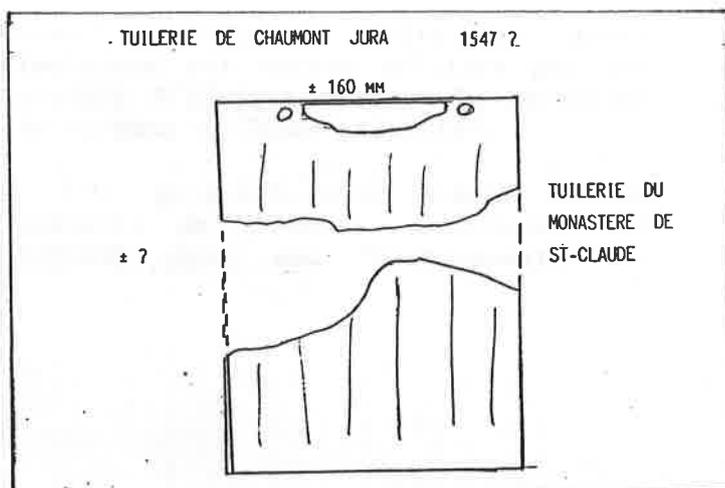


## La tuilerie du Pontet

À, les archives font défaut jusqu'à présent, mais M. LE PENNEC, désormais à l'affût des tuiles, briques et tuyaux repérables, a retrouvé au Pontet des fragments d'une tuile à crochet munie de 2 trous, modèle ancien, en tout cas antérieur au XVIII<sup>e</sup> siècle ; on le fixait avec des clous comme les tavaillons. Ces fragments étaient associés à des quantités de débris, notamment une fournée de tuiles ratées formant un tas, qui attestent la présence d'une tuilerie à cet endroit.

Il est possible que les plateformes derrière la maison du Pontet aient été les zones de séchage (ou même des séchoirs). Il n'y a peut être pas de four car, à cette époque, les tuiles étaient cuites sur place à même le sol. On faisait un tas de tuiles et on le recouvrait de bois. On allumait le feu, puis on laissait refroidir. Cette technique est encore utilisée par les potiers d'Afrique : c'est la technique de cuisson en "four primitif".

Il pourrait donc s'agir de la tuilerie de l'Abbaye, mentionnée par ROUSSET dans son "Dictionnaire des

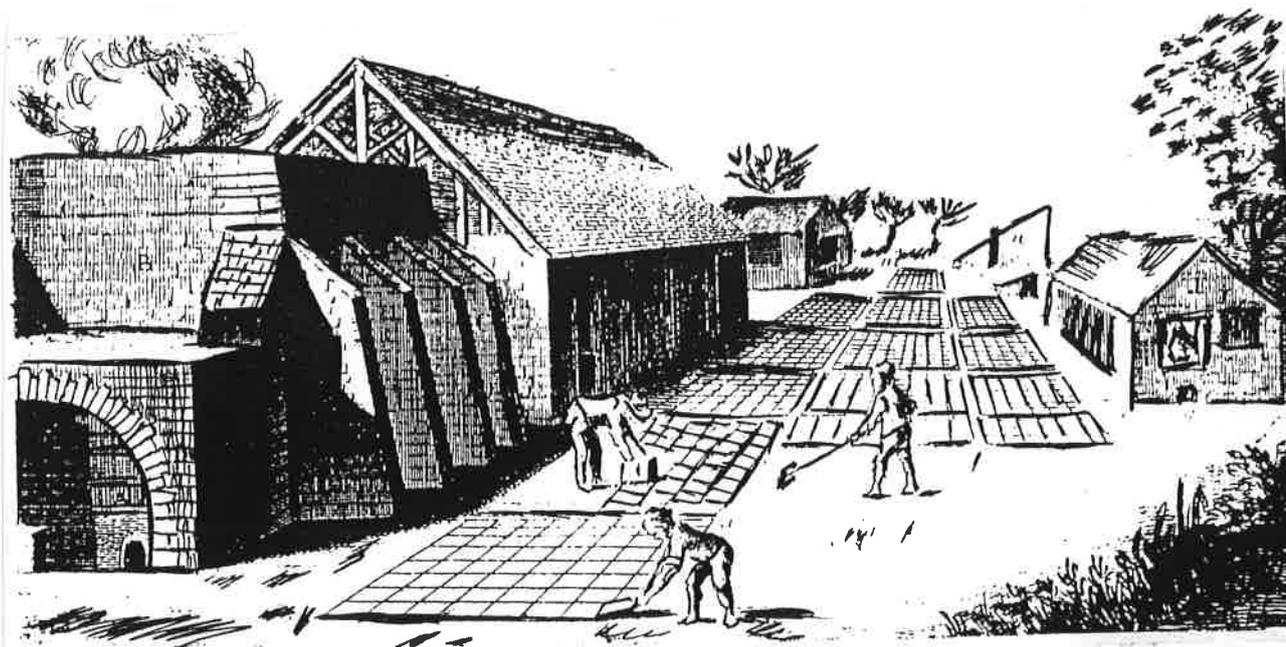


communes du Jura", à la rubrique "Chaumont - Evènements divers" : "...une concession faite en 1547 par l'aumônier au chapitre d'un terrain de 8 hectares pour établir une tuilerie afin de couvrir les églises et les bâtiments du monastère qu'un incendie venait de détruire et éviter les dangers des toitures en sapin."

Remontant plus haut encore dans le temps, il resterait à découvrir l'emplacement de la tuilerie gallo-romaine qui fournit (peut être) en son temps les tuiles retrouvées sous la cathédrale lors des fouilles de 1990...

### BIBLIOGRAPHIE COMPLEMENTAIRE

- Catalogue Perrusson et Desfontaines (1927)
- J. FRITSCH : Fabrication des briques et des tuiles (1924)
- Guy JANICOT : Historique de la tuilerie de Montureux-Prantigny (1989 ?)
- J. VOINOT : A la découverte des anciennes tuileries de Franche-Comté, in "Bulletin de la renaissance du vieux Besançon" (1987)
- Annales du Jura (1840 et 1842)



## Annexe :

Inventaire des anciennes  
tuileries du département  
du Jura

R.LE PENNEC - 1991

CANTON	COMMUNE	TUILERIES	A Rousset	Autre ref
Poligny	Abergement-le-grand	1	T I p4	Voinot 1987
Arbois	Arbois	1	T I p37	
Arinthod	Arinthod	1	T I p64	
Chemin	Aubin	2	T I p103	
Poligny	Aumont	1	T I p122	AJ 1840
Beaufort	Beaufort	2	T I p183	
Chaussin	Beauvoisin	1	T I p191	
Poligny	Bersailin	1	T I p207	Voinot 1987, AJ 1840
Dampierre	Bretenière	1	T I p337	
Villers-Farlay	Cerlemery	1	T I p 376	AJ 1840
Villers-Farlay	Chamblay	1	T I p394	Voinot 1987
Montmirey-le-Château	Champagney	2	T I p 412	Voinot 1987
Champagnole	Champagnole	2	T I p 416/418	AJ 1840
Rochefort	Chatenois	1	T II p 23	Voinot 1987
Coniège	Chatillon-sur-Curtine	2	T II p 28	
Saint-Claude	Chaumont	1	T II p 45	
Montmirey-le-Château	Chevigny	1	T II p101	
Salins	Clucey	2	T II p 238	Voinot 1987
Chaumergy	Commenailles	1	T II p 261	
Arinthod	Comod	1	T II p283	
Bletterans	Cosges	1	T II p240	
Lons-le-Saunier	Courbaux	1	T II p299/300	AJ 1840
Orgelet	Cressia	1	T II p 330	AJ 1840
Bletterans	Desnes	1	T II p 383/384	Voinot 1987, AJ 1840
Dole	Dole	3	T II p 399	
Dole	Dole (Azans)	1		Voinot 1987
Voiteur	Domblans(muire)	1	T III p1-2	AJ 1840
Villers-Farlay	Ecleux	1	T III P 33	Voinot 1987
Dampierre	Ebrapigney	1	T III p73	AJ 1840
Dampierre	Evans	1	T III p76/78	Voinot 1987
Rochefort-s-Neron	Falletans	1		Voinot 1987
Chaumergy	Fay-en-Bresse	1	T III p 92	
Arbois	Ferlé	2	T III p 95	Voinot 1987
Arinthod	Féigny	1	T III p109	
Clairvaux-les-lac	Frasnée	1	T III p 161	Voinot 1987
Salins	Geraise	1	T III p 197	
Voiteur	Germain-les-Arlay	2	T III p 202	
Saint-Julien	Gigny	1	T III p 225	Voinot 1987
Salins	Ivory	2	T III p304	
Salins	Ivrey	1	T III p 308	
Bletterans	Lamaud	3	T III p 373	Voinot 1987
Voiteur	Menétrux	2	T IV p139	
Nozeroy	Mignovillard	1	T IV p 181	
Lons-le-Saunier ?	Mirebel ?	1		A Pouillard 1987 p35
Moirans	Moirans	2	T IV p 200	
Montmirey-le-Château	Molsey	3	T IV p 221	Voinot 1987
Sellières	Monay	1	T IV p245	
Montbarrey	Mont-sous-Vaudrey	1	T IV p379/383	Voinot 1987
Salins	Montmarion	1	T IV p321	
Montmirey-le-Château	Montmirey-la-Ville	1		Voinot 1987
Villers-Farlay	Mouchard	1	T IV p 418	AJ 1840
Nozeroy	Mourmans	1	T IV p 426	
Bletterans	Nance	2	T IV p 447/448	
Orgelet	Nermier	1	T IV p465/466	Voinot 1987, AJ 1840
Chaussin	Neublans	2	T IV p470	
Chaussin	Nevy-les-Souvans	2	T IV p 484	Voinot 1987
Nozeroy	Nozeroy	1		Voinot 1987
Nozeroy	Onglières	1	T IV p 525	Voinot 1987
Orgelet	Ornoz	1	T IV p 527	Cassini 1750, Voinot 1987,
Orgelet	Orgelet	1		Cassini 1750, Voinot 1987
Gendrey	Ougney	1	T V p 2	Voinot 1987
Coniège	Pannesières	2	T V p 29	
Poligny	Plasne	1	T V p 105	Voinot 1987
Poligny	Poligny	1	T V p131	Voinot 1987, AJ 1840
Dampierre	Rans	1	T V p 405	
Saint-Claude	Ribouse(ta)	1	T V p434	AJ 1840?
Rochefort	Rochefort	1	T V p 439	
Chaumergy	Rye	1	T V p 509	
Saint-Claude	Saint-Claude	2	T II p 198	
Dampierre	Salans	1	T V p 520	
Montbarrey	Santans	1	T V p 531	Voinot 1987
Chaussin	Tassenière	2	T VI p43	
Montmirey-le-Château	Theray	1	T VI p 52	
Poligny	Tourmont	1	T VI p 90	Voinot 1987
Arbois	Vadans	1	T VI p102/103	Voinot 1987
Champagnole	Valempoulières	1	T VI p109/110	
Arinthod	Valletin-sur-Valouse	1	T VI p116/117	
Champagnole	Vauloux	1	T VI p130/131	AJ 1840
Sellières	Vers-sous-Sellières	2	T VI p183/184	
Villers-Farlay	Villeneuve-d'Aval	1	T VI p 222	
Poligny	Villers-les-Bois	2	T VI p 238	Voinot 1987
Chaussin	Villers-Robert	1	T VI p 242	Voinot 1987, AJ 1840
Gendrey	Vitieux	1	T VI p 288	
Voiteur	Voiteur	1	T VI p 303	

LES AMIS DU VIEUX SAINT-CLAUDE  
 Association régie par la loi du 1er juillet 1901  
 Siège social : Mairie de Saint-Claude (Jura)

But de l'association

Article 2 des statuts : l'association a pour but de rechercher, de conserver et de mettre en valeur, par les moyens les plus variés, tout ce qui concerne l'histoire de Saint-Claude et de ses environs, plus particulièrement de ce qui était autrefois dénommé la Terre de Saint-Claude.

Administration

Pour toute correspondance, cotisation, vente de publications, etc... : s'adresser à "Amis du Vieux Saint-Claude" - 2bis, place Christin - 39200 SAINT-CLAUDE - CCP DIJON 628 49 C

Conseil d'administration

Président d'honneur : Cathie LORGE

Président : Roland JANOD	Secrétaire-adjoint : HÉLÈNE EGRAZ
Vice-Président : Robert CHARREYRE	Trésorier : Janine DUCHENE
Secrétaire : Abbé André VUILLERMÖZ	Trésorier-adjoint : Pierre GARCONNOT

Autres administrateurs

Claudie BERGOEND - Raphaël COLLOMB - Jean-Michel CURTET - Jean FABBRI - Alice JANOD - Michel LANCON - Bernard LORGE - Maurice MICHALON - Guy MILLET - Chanoine André POUILLARD - Alain RÔBEZ - Véronique ROSSI - Geneviève THOM.

Effectif

Au premier Janvier 1991, l'association rassemblait 267 membres.

Cotisation

La cotisation annuelle est fixée à 50 francs pour 1991.

Service du bulletin

Les membres à jour de leur cotisation reçoivent gratuitement les comptes-rendus de réunions et le bulletin annuel.

Réunions

Les réunions ont lieu jusqu'à nouvel ordre à la Maison du Peuple, salle Gérard Philippe le premier mardi des mois d'octobre à juin. Mise à part la réunion de février traditionnellement réservée à l'Assemblée Générale de l'association, nos réunions permettent à toute personne, historien de profession ou amateur, d'entretenir le public sur un sujet en rapport avec les statuts. L'entrée en est gratuite.

